

Sommaire

Page	
3	Ordre du jour
4	Compte-rendu de l'Assemblée Générale (E/O) du 20 avril 2024
7	Compte-rendu des actes - Bureau et Conseil d'administration
11	Commission Promotion de la Pêche et Ateliers Pêche Nature
20	Commission Communication
24	Commission Garderie
27	Commission Réciprocité
28	Commission Travaux et Gestion Piscicole
36	Commission Schéma politique pluriannuel
40	Commission Patrimoine : Moulin et Étangs
41	Commission Fonctionnement et Finances
52	Les AAPPMA de Moselle à l'honneur
54	Distinctions honorifiques
55	Rapport moral du Président



Ordre du jour Samedi 05 avril 2025 : 8h30h-13h

1. Ouverture de l'Assemblée Générale (8h30)

2. Assemblée Générale Ordinaire (9h-10h30)

Vote du compte-rendu de l'AG de 2024
Rapport d'activités 2024
Bilan financier 2024
Rapport des réviseurs aux comptes
Vote des rapports
Election des réviseurs aux comptes pour 2025
Budget prévisionnel 2025
Vote du budget prévisionnel
Remise des médailles et des diplômes

4. Congrès (11h-12h30)

Rapport moral du Président Intervention des invités Échanges entre les invités et la salle



Compte rendu ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDPPMA57 Samedi 20 avril 2024 - 57430 SARRALBE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE:

AAPPMA présentes ou représentées : 34

ABRESCHVILLER -ACHEN - ALBESTROFF - ANCY SUR MOSELLE- APACH - ARS SUR MOSELLE - BAERENTHAL - BOUZONVILLE - CREUTZWALD - DABO - ELVANGE - FAULQUEMONT - FLORANGE - FREISTROFF -- GOMELANGE - GROSSBLIEDERSTROFF -INSMING - LUTZELBOURG - MARLY - METZ - MONTBRONN - PANGE -PAYS DE HANAU - PUTTELANGE AUX LACS - RECHICOURT LE CHATEAU - ROLBING - SARRALBE -SARREBOURG - SARREGUEMINES - THIONVILLE - VALLEE DE L'ORNE - VIC SUR SEILLE - VOLMUNSTER - WALDHOUSE

AAPPMA absentes: 12

CHEMINOT – DIEUZE – FENETRANGE–GUERSLING - LELLING – LIXING Les ROULING – MAGNY – MALLING – MITTERSHEIM– NEUNKIRCHEN LES BOUZONVILLE – REMILLY – VAL DE GUEBLANGE

Nombre de voix: 42/61

Membres du Conseil d'Administration de la Fédération présents : MM BURT Jean-Marie – COGNEE Alain – CUNIN Jean-Luc – DECET Gabriel – ECCLI Bernard – FAVROT Patrick – GOUY Heinz – JUIF Charles - M. HIRSCH Roger –KRÄHENBÜHL Gilles - SCHAEFFER Jean-Luc – SIEGER Nicolas. Membres du CA absents excusés : M. MATHIS Georges.

I - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2024 - 09 h/09h20.

Adoption des nouveaux statuts des FDPPMA

Le Président s'excuse du délai de prévenance réduit à 13 jours au lieu des 15 réglementaires.

L'ensemble des membres présents acceptent néanmoins de continuer cette AGE.

Le Président explique les principaux points et articles modifiés dans un document remis aux délégués.

Les statuts de la FDAAPPMA et des AAPPMA ont dû être modifiés pour s'adapter au droit local après consultation du service juridique de la FNPF. Il explique que les AAPPMA devront également adopter leurs nouveaux statuts avant fin juin lors d'une AGE. Rappel de la procédure :

- Envoi des statuts et de la convocation 15 jours avant (possible par CMS EOLAS).
- Vote en distanciel possible

Les nouveaux statuts ont été adoptés : 39 voix pour - 0 contre - 3 abstentions

II - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2024 - 09 h20/10h45

Ouverture et accueil du Président

Le Président présente les invités à l'AG et au congrès :

M. ZINGRAFF Marc: Vice-président GRAND EST et Maire de SARREGUEMINES.

M SCHOENSTEIN Olivier : Chargé de mission à la Fédération de Chasse de la MOSELLE.

Mmes TUN Yaryna et MAHOUACHI Lisa: Commissaire aux comptes ABAQUE CONSULTING

M. ROSSLER Guy: Adjoint au Maire de SARRALBE.

M. MULLER Patrice: Inspecteur de l'environnement (OFB).

Mme DELLINGER Céline : Responsable de l'unité police de l'eau de la DDT.

M. Bernard CLAVE: Conseiller départemental et Maire de HOLVING

M. BREVOT Benoit : Président de la FDPPMA de l'AUBE

M. SINOT Daniel : Président de la FDPPMA de Meurthe et Moselle.

M. OMHOVER Yves : Vice-président de la FDPPMA de la Meuse.

Il remercie l'AAPPMA et la mairie de SARRALBE pour la mise à disposition de cette salle.

Le Président demande d'observer une minute de silence en mémoire des pêcheurs disparus et particulièrement M. Didier CHENIN, Président de l'AAPPMA de FAULQUEMONT et ancien Administrateur de la Fédération, de M. BERLOCHET Freddy, ancien Président de SARREBOURG et ancien Vice-président de la Fédération, et tout particulièrement de M. Jean-Jacques SCHMITT Président de l'AAPPMA de SARRALBE.

Mot de M. Guy ROSSLER: Adjoint au Maire de SARRALBE

Il excuse M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental de la Moselle, empêché. Il salue le maire de SARREGUEMINES présent dans la salle. Il note que c'est un honneur d'accueillir cette AGO/CONGRES grâce à M. Jean-Jacques SCHMITT, président décédé de SARRALBE, à qui il rend un hommage appuyé.

Il précise que sa commune est traversée par 3 cours d'eau : la Sarre, l'Albe et le canal des Houillères. Il déplore que, hors la pêche, il n'y a pas assez d'activités ou d'animations liées à l'eau. Il nous souhaite une bonne AGO et Congrès.

Compte-rendu de l'AG 2023 de HETTANGE GRANDE

Le compte-rendu est VOTE à l'unanimité : 42 voix pour.

Rapport d'activités des commissions

1- Rapport d'activités des administrateurs

2-Commission Promotion de la Pêche et Ateliers Pêche Nature

par M. Johan KUSMIERSKI, responsable animation et développement du loisir pêche de la FDPPMA57 :

Fonctionnement des APN, sensibilisation du loisir pêche, sensibilisation aux milieux aquatiques dans les écoles, promotion de la pêche par la compétition

3- Commission Développement Communication et Informatique par Mme Amélie SCHOENDORF, chargée de communication de la FDPPMA57 :

Communication hors médias et médias

- 4 Commission Réciprocité par Mme Lydie MOUFASSIH, secrétaire-comptable de la FDPPMA57
- **5 Commission Garderie par M. Thomas RUFF**, responsable garderie de la FDPPMA57

Bilan de la Garderie Fédérale et AAPPMA

6 - Commission travaux et gestion piscicole et schéma politique par Mme Isabelle DESPIERRES, responsable du pôle technique de la FDPPMA57 et Mme Sarah LAQUAZ technicienne de la FDPPMA57

Poursuite du RST 57 (Réseau de Suivi Thermique de cours d'eau) / Poursuite de l'étude RTB 57 (Ruisseaux de Tête de Bassin) / Avant-projet de l'annexe hydraulique « Alepart » à BOUSSE/ Trame bleue du lycée de COURCELLES CHAUSSY/ Etude et gestion de la mare fédérale ACTISUD / Espèces Exotiques Envahissantes / Comités et commissions externes/ UBRM (Union de Bassin Rhin Meuse) : réunions thématiques et formations/ Pêches électriques

7 - Commission patrimoine moulin et étangs : par Jean-Luc CUNIN, trésorier de la FDPPMA57

Le bilan des activités est voté à l'unanimité : 42 voix pour.

Bilan financier

Par le trésorier M. Jean Luc CUNIN. Le trésorier commente et explique la gestion analytique de la Fédération.

Rapport de la Commissaire aux comptes Mme Yaryna TUN - N'émet aucune observation sur les comptes

<u>Rapport des réviseurs aux comptes</u> - Les 4 réviseurs aux comptes (M. EULERT, GRENIER, MEYER et AMBROSINI) attestent de la sincérité des comptes et demandent de donner quitus au trésorier.

Le bilan comptable 2022 est voté à l'unanimité : 42 voix pour.







Par le trésorier M. Jean Luc CUNIN.Le trésorier commente et explique la gestion analytique de la Fédération.

Rapport de la Commissaire aux comptes Mme Yaryna TUN - N'émet aucune observation sur les comptes

<u>Rapport des réviseurs aux comptes</u> - Les 4 réviseurs aux comptes (MM EULERT, GRENIER, MEYER et AMBROSINI) attestent de la sincérité des comptes et demandent de donner quitus au trésorier.

Le bilan comptable 2022 est voté à l'unanimité : 42 voix pour.

Election des réviseurs aux comptes

Le président fait appel à candidatures : MM EULERT, GRENIER, MEYER et AMBROSINI se représentent. Aucune autre candidature

Les 5 réviseurs aux comptes MM EULERT, GRENIER, MEYER, AMBROSINI sont élus à l'unanimité 42 voix pour.

Bilan prévisionnel 2023 par M. Jean-Luc CUNIN et M. Roger HIRSCH

Le budget prévisionnel est voté à l'UNANIMITE. L'AG autorise le Trésorier à exécuter le budget : 40 voix pour – 2 abstentions

Différents points votés par L'AGO:

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Compte-rendu de l'AG de HETTANGE GRANDE 2023	42	0	0
Rapport d'activités.	42	0	0
Bilan financier 2023.	42	0	0
Affectation du solde de 108 040,48 sur les réserves	42	0	0
Election des réviseurs aux comptes.	42	0	0
Budget prévisionnel 2024	40	0	2



Compte rendu des actes

BUREAU et CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

NOM	Prénom	Fonction	GOUY	Heinz	Secrétaire- Adjoint
KRÄHENBÜHL	Gilles	Président	Président SCHAEFFER		Administrateur
COGNEE	Alain	Vice-Président	SIEGER	Nicolas	Administrateur
BURT	Jean-Marie	Vice-Président	JUIF	Charles	Administrateur
CUNIN	Jean-Luc	Trésorier	MATHIS	Georges	Administrateur
HIRSH	Roger	Trésorier-Adjoint	DECET	Gabriel	Administrateur
ECCLI	Bernard	Secrétaire	FAVROT	Patrick	Administrateur

La Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) est une association « loi 1901 », reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de l'environnement (article L.141-1 du code de l'Environnement). Elle a pour mission l'encadrement et le développement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement, ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques du département. La FDPPMA est administrée par un Conseil d'Administration constitué d'élus bénévoles qui se réunit régulièrement pour débattre de différents sujets ainsi que pour s'informer. Les membres de ce CA en Moselle participent également à de nombreuses opérations ainsi qu'à des réunion et rendez-vous fédéraux via leur représentants, parfois soutenus par les salariés de la Fédération.

I. RÉUNIONS ET RENDEZ VOUS FÉDÉRAUX

1) INSTANCES REPRESENTATIVES - PECHE ASSOCIATIVE

Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

Représentant : M. KRÄHENBÜHL et M. JUIF

23/06 I Assemblée Générale et Congrès à Paris (75)

Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNSAPL)

Représentant : M. KRÄHENBÜHL

06 et 27/02 - 03/04l Réunion à la Fédération Nationale de la Pêche en France - Paris (75)

21 et 27/05 I Réunion en visioconférence

12/06 I Commission paritaire à Paris (75)

19/06 I Réunion en visioconférence

21/06 I Assemblée Générale à Paris – siège FNPF (75)

16/10 et 04/11 I Réunion à la Fédération Nationale de la Pêche en France - Paris (75)

20/44 LB (in N/ to initiate A constitution

20/11 I Réunion Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) à Paris (75)

17/12 I Conseil d'Administration en visioconférence

Association Régionale du Grand Est (ARGE)

Représentants : M. KRÄHENBÜHL et M. COGNEE

16/01 I Réunion communication

16/02 I Séminaire à Heudicourt (55)

14/03 I Réunion ARGE dans l'Aube (10)

12/10 I Conseil d'Administration à Nomexy (88)

24/05 I Assemblée Générale à Hambach (57)

Union Réciprocitaire du Nord-Est (URNE)

Représentant : M. ECCLI

28/03 I Conseil d'Administration à Chaumont (52)

13/04 | Assemblée Générale à Pont-à-Mousson (54)

13/06 I Réunion de bureau à Chaumont (52)

24/10 I Conseil d'Administration à Chaumont (52)

Union des Fédérations du Bassin Rhin-Meuse (UBRM)

Représentant: M. CUNIN

16/02 I Séminaire

30/03 I Conseil d'Administration à Nomexy (88)

24/05 I Assemblée Générale à Hambach (57)

Association Rhin-Meuse Migrateur (RMM)

Représentants : M. KRÄHENBÜHL et M. BURT

05/06 I Assemblée Générale à Oberschaeffolsheim (67)

2) LES SERVICES DE L'ETAT

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Représentants : M. KRÄHENBÜHL et M. CUNIN

02/05 I Réunion avec le chef de service de la Police de l'eau à Metz (57)

03/06 I Commission faune et flore sauvage à Metz (57)

20/06 I Réunion Grands Cormorans à Metz (57) 16/07 I Réunion règlement sur les grands lacs intérieurs à Metz (57)

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Représentants : Mme DESPIERRES et M. BURT

24/01 I Dossier de consultation

10/05 I Dossier de consultation

20/06 I Dossier de consultation

27/06 I Dossier de consultation

21/08 I Dossier de consultation

28/08 I Dossier de consultation

10/09 I Dossier de consultation

15/10 I Dossier de consultation

28/10 I Dossier de consultation

08/11 I Dossier de consultation

Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)

Représentants : Mme DESPIERRES et M. BURT

29/05 I Réunion programme Mare Actisud à Metz (57) 23/07 I Réunion programme animation à Metz (57)

19/11 I Réunion à Metz (57)

Comité de Bassin, commissions Prévention Inondation et Commission des milieux naturels (COMINA)

Représentante : Mme DESPIERRES

24/05 I Réunion

Comité de Bassin

Représentante : Mme DESPIERRES

15/03 I Réunion

Commission « Prévention Inondation »

Représentante : Mme DESPIERRES

16/04 | Réunion 17/09 | Réunion 02/12 | Réunion

Conseil Economique Social et Environnemental (CESER)

Représentant : M. KRÄHENBÜHL

24 et 25/01 l Réunion à Metz (57)

22/02 I Réunion à Metz (57)

05/03 I Réunion à la Région à Metz (57)

17/04 I Réunion à Strasbourg (67)

30/05 I Réunion en Châlons-En-Champagne (51)

04/06 I Réunion à Metz (57)

13/06 I Assemblée plénière Région à Strasbourg (67)

17/06 I Commission environnement à Metz (57)

05 et 16/09 I Réunion à Metz (57)

16/09 I Réunion à Metz (57)

26 et 27/09 I Réunion à Metz (57)

10/10 I Assemblée Plénière à Strasbourg (67)

29/10 I Réunion à Metz (57)

15/11 I Réunion à Metz (57)

26/11 I Commission environnement à Metz (57)

29/11 I Réunion à Metz (57)

04/12 I Plénière inaugural à Strasbourg (67)

05/12 | Assemblée Plénière à Strasbourg (67)

13/12 I Commission environnement à Metz (57)

Education au développement durable (EDD)

Représentants : M. SIEGER, M. KUSMIERSKI

04/10 I Séminaire à Saint-Jean de Bassel

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle (FDC57)

Représentant: M. FAVROT

06/02 I Assemblée Générale Fond Départemental Indemnités Dégâts Sangliers à Metz (57) 05/04 I Assemblée Générale de la Fédération à Metz

(57)

3) NOS PARTENAIRES DE TERRAIN

Commission locale de l'eau (CLE): Bassin Houiller

Représentant : M. ECCLI

18/03 I Réunion

23/05 I Visite réserve naturelle régionale de la zone

humide du Moulin à Téterchen

25/06 I Réunion Espèces Envahissantes Exotiques

Commission de suivi de site de la cimenterie (CSS)

Représentant : M. ECCLI

05/06 I Réunion riverains et associations de protection de l'environnement

NATURA 2000

Représentants : M. ECCLI et M. KRÄHENBÜHL

04/04 l Comité de pilotage « Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied » 08/04 l Comité de pilotage « plaine et étang du Bischwald »

Commission locale d'information (CLI): Cattenom

Représentant : M. DECET

19/04 et 07/11 I Réunion

France 3

Représentant : M. KRÄHENBÜHL

11/04 I Interview « Pêche au vifs »

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Représentants : M. KRÄHENBÜHL et M. RUFF

07/05 l Rencontre du nouveau chef de service : M. MOUGENEZ Sébastien

ENEDIS

Représentant : M. KRÄHENBÜHL

14/05 I Mise en place de panneaux de prévention à Chambrey

4) TRIBUNAL - AVOCATS

KPMG - Cabinet d'Audit et de Conseil

Représentants : M. KRÄHENBÜHL, M. CUNIN et M. COGNEE

04 et 18/04 l Rencontre avec Maître AUBRY sur la thématique du droit social

Tribunal Judiciaire de Metz

Représentants : M. KRÄHENBÜHL, M. CUNIN et M. RUFF

09/04 I Rencontre avec le procureur pour la Garderie concernant les Procès-Verbaux à la Fédération

5) GESTION COMPTABLE, FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

Gestion comptable

Représentants: Mme MOUFASSIH et M. CUNIN

04/03 I Cabinet expert-comptable « GRANGIER EXPERTISE », vérification des comptes

13 et 17/02 – 14/11 I Cabinet commissaire aux comptes

« ABAQUE CONSULTING », audit

II. ACTIVITÉS STATUTAIRES

Les réunions statutaires :

- Le bureau s'est réuni cinq fois : les 06/02,15/05,11/06, 03/09, 05/11
- Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois : les 23/03, 29/06, 28/09, 14/12

Les réunions de secteur

- Les membres du conseil d'administration se sont rendus dans différentes localisations du département afin d'effectuer des réunions de secteur en lien avec les AAPPMA de la Moselle, les : 18/10 (Puttelange-aux-Lacs), 08/11 (Sarrebourg), 15/11 (Metz), 22/11 (Bouzonville).

Les réunions des commissions :

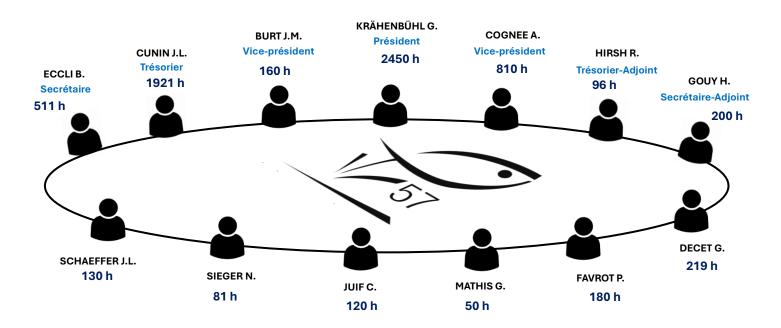
- Commission garderie : le 27/02
- Commission animation-communication: le 04/07
- Commission finance / patrimoine : Le 19/03
- Commission réciprocité : le 27/10

Relevé de décisions du CA - FDPPMA 57

- Présentation et validation compte-rendu des CA et bureaux (intermédiaires ou non).
- Affectation des excédents au régime général.
- Présentation et validation Compte-rendu financier 2023 / Budget prévisionnel 2024.
- Validation de proposition et suite du dossier (Affaire HEYMANN)
- Changements d'équipements (grilles) sur le plan d'eau du Langweiher et travaux à mettre en œuvre (validation des devis de réfection des grilles/ digue).
- Validation des offres de stage (stagiaire en BPJEPS)
- Validation de l'APN fédéral, et son financement.
- Achat d'un véhicule pédagogique pour la mise en place d'un Atelier Pêche Nature Fédéral.
- Organisation d'un championnat jeunes financement et conditions d'organisation JUNIOR FISHING TOUR.
- Embauche d'un aide animateur pour les animations estivales.
- Autorisation de placement de la trésorerie disponible sur des comptes à terme.
- Modalité de reprise des baux de pêche de l'AAPPMA de MONTBRONN.
- Modifications des tableaux de subventions.
- Equipement de 2 salles en vidéo conférence société TECSOFT.
- Validation de la période d'essai et rémunération Directeur
- Validation de dépôt subvention exceptionnelle d'alevinage pour crue
- Validation des conditions de redistribution aux AAPPMA (augmentation) Procès-verbaux dressés par les Gardes Particuliers des AAPPMA.
- Encaissement des cartes AAPPMA d'UCKANGE et COURCELLES-CHAUSSY.
- Validation demande d'avance financière AAPPMA de FAULQUEMONT.
- Validation des conditions de remboursement des repas bénévoles / dirigeants.
- Achat de biens d'équipement.
- Création d'une commission spécifique au complexe du Langweiher (Fénétrange).
- Création d'une commission subvention à destination des AAPPMA
- Réactualisation du devis TECSOFT (équipement Visio-conférence).
- Election d'un membre supplémentaire au bureau.

- Licenciement chargée de communication.
- Validation tarification 2024 des tarifs cartes de pêche.
- Présentation et validation aménagement de bureau (entreprise MAGE).
- Présentation et validation des nouvelles modalités liées au bail de chasse FENETRANGE.
- Réévaluation de poste postes des agents de développement (garderie/animation) en responsable de pôle.
- Modification de l'article B1 du tableau des subventions.
- Gratuité des gilets de nuit pour les Gardes Fédéraux.
- Non gratuité des gilets de nuit pour les Gardes Particuliers.
- Validation de la proposition d'achat d'un véhicule adapté d'occasion (opération de terrain) remplacement d'un véhicule.
- Validation d'un protocole/ méthodologie de terrain propre à la Fédération pour les pêches électriques (sauvetage et d'inventaire).
- Attribution d'une subvention de 2000 € pour AAPPMA de FAULQUEMONT (PMR).
- Validation des conditions de soutien financier des petites AAPPMA Travaux et grosses opérations.
- Vente de portions de terrains agricoles à ALTVILLER (FDPPMA57) à la SAFER.
- Décisions sur les travaux mis en place sur l'étang de Waldhouse (travaux sur le séparateur d'alimentation, descente à sécuriser, nécessité du retrait de matériel et aménagements à prévoir).
- Réévaluation annuelle du loyer de l'habitation située à FLEURY.
- Décisions sur l'avenant du bail de chasse de FENETRANGE
- Validation de l'empoissonnement des étangs fédéraux.

Le Conseil d'Administration en quelques chiffres : Les heures de bénévolat pour la FDPPMA57 :



Le CA de la Fédération c'est un total de 6928 heures d'investissement en 2024



Commission PROMOTION DE LA PÊCHE ET ATELIERS PÊCHE NATURE

INTERLOCUTEURS

M. KUSMIERSKI Johan M. RUFF Thomas

RESPONSABLES DE COMMISSION

M. COGNEE Alain M. GOUY Heinz

RESPONSABLE DE DROIT

M. KRÄHENBÜHL Gilles

MEMBRES DE COMMISSION

M. BURT Jean-Marie

M. CUNIN Jean-Luc

M. DECET Gabriel

M. MATHIS Georges

M. ECCLI Bernard
M. SIEGER Nicolas



I. LES ATELIERS PÊCHE NATURE EN MOSELLE /: DES APN LOCALES À l'APN FÉDÉRAL



Les Ateliers Pêche Nature perpétuent leurs actions en Moselle.

Autrefois appelés « écoles de pêche », les Ateliers Pêche Nature organisent des animations autour de la pêche et des milieux aquatiques où se retrouvent les passionné(e)s de notre loisir, destinés aux enfants mais aussi aux adultes. Les Ateliers Pêche Nature (APN) dispensés par des animateurs bénévoles compétents d'AAPPMA lors de plusieurs séances, permettent de découvrir la pêche au travers des techniques existantes telles que la pêche des poissons blancs au coup; la pêche des carnassiers aux leurres; la pêche de la truite ou du chevesne à la mouche; la pêche de la carpe à la batterie et biens d'autres encore!

Les APN coordonnées par la Fédération de pêche de la Moselle et la Fédération Nationale prennent à cœur la sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et le développement du loisir pêche auprès des enfants.

Dans un but commun et pour permettre cette initiative et ce sur toute l'échelle du département, la Fédération met en place son projet d'Atelier Pêche Nature Fédéral en 2024, afin qu'il soit effectif dès 2025.

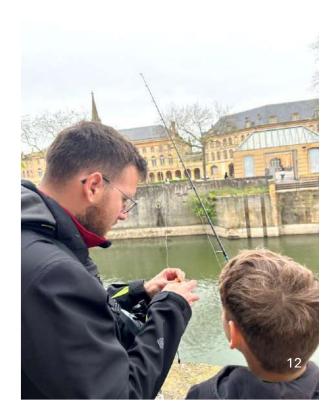
1.Le projet APN Fédéral

ATELIER PÊCHE NATURE Fédéral DE MOSELLE

L'APN fédéral mis en place par la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour objectif de permettre au pêcheur mineur ou adulte, seul ou en famille, ayant les bases dans la technique visée ou non, de se perfectionner, de découvrir des lieux et différentes façons de pratiquer. A l'issue de sa formation, le pêcheur aura acquis un comportement autonome et responsable visàvis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même.

L'APN fédéral permettra d'apporter une nouvelle dynamique d'animation en proposant des animations pêche diverses sur tout le territoire Mosellan. Avec un véhicule pédagogique aménagé permettant de proposer de nombreuses techniques de pêche sur l'ensemble du territoire, l'APN fédéral de Moselle sera dirigé à minima par un animateur diplômé BPJEPS Educateur sportif « mention pêche de loisir » soutenu par des bénévoles et/ou stagiaire BPJEPS et services civiques.

La conception de l'APN fédéral vise aussi à soutenir les AAPPMA de Moselle dans la conception et la mise en place de ce type d'animations! La volonté est aussi d'impliquer de nouveaux bénévoles dans cette mission d'animation, éventuellement les former et permettre la potentielle mise à disposition de ces nouveaux animateurs pour des Ateliers Pêche Nature déjà actives (bien souvent à la recherche d'animateurs pouvant les soutenir) ou la création de nouveaux Ateliers Pêche Nature en Moselle!



Un APN FEDERALitinérant : Double objectif

Cet Atelier fédéral permettra de répondre à deux besoins spécifiques et dans deux contextes bien distincts!













Objectif 1 : Développer le projet « stage pêche » (tout public) sur l'ensemble du département et tout au long de l'année.

STAGES PECHE THEMATIQUES

Animations disponibles sur l'ensemble des lots de pêche des AAPPMA de Moselle et mises en place dans leur intégralité par les agents de développement de la fédération.

OUELS PUBLICS:

- Public mineur (12-17 ans) en majorité
- Public majeur
- Public Famille (à partir de 8 ans)
- Public spécialisé (public : séniors/PMR/handicapé) uniquement sur demande.

QUELLES DURÉES:

- Stages à la journée ou demi-journée
- Stages Hebdomadaire sur la période estivale

OUELLES PERIODES:

Toute l'année civile :

- Mercredi et vacances scolaires (public mineur/famille).
- **Du lundi au vendredi hors vacances scolaire** (public majeur et spécialisé).

CONDITIONS D'ACCÈS

Savoir impérativement nager, et avoir sa carte de pêche en cours de validité (public maieur uniquement),

MISE A DISPOSITION / INSCRIPTION:

Animations payantes - Inscriptions disponibles sur le site internet de la fédération (payement en ligne) avec de nouveaux stages pêche proposés tout au long de l'année. Le tarif prévoit la mise à disposition de l'animateur et du matériel ainsi que de la carte de pêche journalière (pour les mineurs uniquement) et la prestation d'un moniteur guide de pêche diplômé.

TECHNIQUES DE PÊCHE ABORDÉES:

- Pêche des salmonidés : pêche au toc (naturel ou nymphe), pêche aux leurres).
- Pêche des carnassiers du bord ou en embarcation (bateau aménagé et/ou float-tube) pêche spécifique ou non de : la perche, du sandre ; du brochet, l'aspe, du silure).
- Pêche des cyprinidés d'eau vive ; pêche du barbeau et du chevesne (appâts naturel mouche, toc nymphe).
- Pêche des cyprinidés : pêche au coup, feeder, anglaise,
- Pêche moderne de la carpe : rivière ou plan d'eau

Objectif 2 : Accompagner les AAPPMA dans la mise en place et/ou la participation à des animations

ANIMATIONS FDPPMA/AAPPMA

Animations disponibles sur l'ensemble des lots de pêche des AAPPMA de Moselle, mises en place par les agents de la fédération en étroite collaboration avec les bénévoles d'AAPPMA, dans la conception et/ou la réalisation des animations.

OUEL PUBLIC:

- Public mineur (8-17 ans) *

OUELLES DURÉES:

- Stages journaliers (cumulables)

OUELLES PERIODES:

Toute l'année civile :

- Mercredi, vacances scolaires voir week-ends et jours fériés.

CONDITIONS D'ACCES POUR LES PARTICIPANTS:

Aucune autre condition pour la FDPPMA57 que l'âge, les conditions pourront être posées par l'AAPPMA, à savoir que la fédération peut fournir pour ces ateliers des pass-pêche (carte de pêche journalière à 1 euro)

MISE A DISPOSITION / INSCRIPTION:

Animations dispensées à titre gratuit - l'AAPPMA et l'agent responsable de l'animation à la fédération décideront ensemble de la mise en route des inscriptions.

TECHNIQUES DE PECHE QUI PEUVENT ETRE ABORDEES:

Exactement les mêmes techniques ciblés ci-contre à gauche, mais aussi toute autre pêche souhaitée par l'AAPPMA si cette dernière possède le matériel dédié et/ou des bénévoles sensibilisés à la pêche (pêche au tenkara, pêche du brochet à la mouche...).

*Si une demande est faite pour une animation dédiée à un autre public (majeur/spécialisé) le responsable animation de la fédération veillera à mettre en route une animation « stage pêche thématiques » sur inscription.













Un projet? On se lance?

Membre actif d'une AAPPMA de Moselle vous souhaitez mettre en place (seul ou accompagné par d'autres bénévoles) un projet d'animation sur les lots de votre association, participer à nos actions, partager votre passion? N'hésitez pas à contacter votre Fédération!

L'Atelier Pêche Nature fédéral sera mis en place dans le cadre de la charte de sécurité des APN (2021) qui porte les principales préconisations sur l'organisation des actions d'animation pêche dans les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir.

Dans la continuité du projet APN fédéral, la Fédération veillera à diriger de nouveaux bénévoles passionnés vers les APN pouvant les accueillir et/ou les soutenir dans la mise en route d'un nouvel APN sur les lots de leur AAPPMA. Dans cet objectif de sensibilisation et de promotion au loisir pêche la fédération de pêche de la Moselle permettra à tous les nouveaux Ateliers Pêche Nature des AAPPMA (comme pour ceux déjà actifs) de se lancer dans cette perspective qu'il s'agisse de la conception de leurs animations mais aussi les soutenir financièrement (montage de projet) via une subvention de lancement d'APN puis par une subvention annuelle de soutien aux activités réalisées.

2.Le Bilan des APN de Moselle en 2024

	APN LOCALES 57 (AAPPMA)	Responsable d'APN
En activité sur l'année 2024	Abreschviller	MULLER William
	Ars-sur-Moselle	COGNEE Alain
	Dabo	GOUY Heinz
	Malling	FOLSCHWEILLER Michel
	Marly	STEIBEL Daniel
	Réchicourt-le- Château	DIEBOLD Patrick
	Sarrebourg	BRUNNER Robert
	Thionville	DECET Gabriel
En démarrage de projet	APN FEDERAL	Responsable d'APN
	FDPPMA 57	KUSMIERSKI Johan

II. LA SENSIBILISATION AU LOISIR PÊCHE EN 2024, LE BILAN DE LA FÉDÉRATION

La sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et au développement du loisir pêche sont des objectifs premiers de la FDPPMA57. En quelques chiffres 2024 c'est :



36
Animations pêche spécifiques



Plus de **925** personnes sensibilisés à la pêche Dont environ **55** majeurs sensibilisés



12
Stages pêche
journaliers



Stages pêche hebdomadaires



7 Salons pêche et événement (hors compétition)













Stage pêche truite en rivière



Journée pêche à Dabo



Initiation pêche à Waldhouse



Stage pêche « Street Fishing » à Metz



Fête de la grande pêche à Lindre Basse

Des journées d'initiation pêche type « premier poisson » à destination de centre de loisir de communes d'association, en passant par des stages pêche de perfectionnement, à des animations en salon !

Plusieurs opérations ont été initiées pour des publics mineurs (12/17 ans) et majeurs, avec des stages pêche thématiques sur les lots de pêche des AAPPMA: la pêche de la truite fario, la pêche de la perche en rivière, la pêche des carnassiers en street-fishing, la pêche au coup/ au feeder en rivière et plan d'eau, et enfin la pêche du carnassier en embarcation (float tube et bateau avec embarcation fédérale)

Dans la continuité de ces « stages pêche thématiques », s'additionnent les animations estivales de Metz chaque année réalisées par la FDPPMA57. A destination d'un public plus jeune (environ 80 participants âgés de 8 à 16 ans), il s'agit de stages pêche hebdomadaires dédiés à l'initiation et au perfectionnement de la pêche des cyprinidés d'eau douce. Un rendez-vous estival annuel qui a lieu durant quatre semaines consécutives entre juillet et août 2024 sur la Seille à Magny.

D'autre part, la FDPPMA57 a en 2024 mis en place de multiples animations pêche pour petits et grands, auprès notamment des centres de loisirs, dont un pour lequel des animations sont réalisées depuis 2021 (CL - Magny'anim). Ainsi qu'un centre socio culture « le Quai » à Metz

D'autres animations pêche ont été mises en place pour des écoles ainsi que pour des communes souhaitant faire découvrir le loisir pêche à la jeunesse. C'est par exemple le cas de Montigny-lès-Metz (commune), et de Waldhouse ou Morhange (pour les école) qui souhaitaient mettre en place des animations « premier poisson » et une sensibilisation à l'environnement. En somme, de nombreuses journées d'animation ont été dispensées à plus de 850 apprentis pêcheurs, mineurs ou majeurs (de 6 à 68 ans).

La FDPPMA57 participe à de multiples événements afin de représenter l'association, sensibiliser au loisir et faire partager les actions des AAPPMA de Moselle, lors de conférences, salons de la pêche et autres événements dans le département. En 2024 on pense notamment à :



Initiation feeder et leurre sur la seille



Animations découverte pêche au coup



Festi'Saulnois « pêche » à Chambrey



Stage pêche embarcation pour les adultes



Festivitas événement de sensibilisation en Alsace (68)

Les 03 et 04 février 2024	Salon Festivitas à Mulhouse (Parc des expo)
Le 18 février 2024	Salon pêche de Willerwald
Le 22 mars 2024	Evénement milieux aquatique à Morhange
23 juin 2024	Fête de la pêche à Dabo (inauguration étang de la Stampf)
25 aout 2024	Festi'SAULNOIS à Chambrey
31 aout 2024	Fête de l'eau à Metz (centre et plan d'eau)
23 et 24 novembre 2024	Fête de la grande pêche à Lindre Basse (Domaine du Lindre)

III. LE LOISIR PÊCHE VIA LA COMPETITION, LE JUNIOR FISHING TOUR 2024/2025

En 2024, la Fédération de pêche de la Moselle est une des premières Fédération à se lancer dans la réalisation du Junior Fishing Tour (JFT)! Une nouvelle compétition de pêche à destination des jeunes (-18 ans).

Elle est née d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF), la Fédération de pêche sportive et le GIFAP (regroupement des grandes marques de la pêche de France).

Les circuits du Junior Fishing Tour proposent aux jeunes pêcheurs et pêcheuses de tous niveaux, des espaces de rencontre et de confrontation. Ces rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre ont permis à certains une ouverture et une progression vers la pêche de compétition. En effet, les pêcheurs les plus aguerris pourront devenir Champion ou Championne de France dans leur catégorie respective.

Le Junior Fishing Tour comprend 2 circuits : un circuit pêche des carnassiers aux leurres et un circuit pêche des poissons blancs au coup. Dans chacun d'eux, les classements seront réalisés sur 2 tranches d'âges :

Les Juniors (U14 : – de 14 ans) et les Espoirs (U18 : de 15 à 18 ans).

Les circuits du JFT sont organisés par la Fédération la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique mais régie par la Fédération Française de Pêche Sportive, à ce titre une licence est obligatoire (licence offerte par la FDPPMA57 dans le cadre de ces compétitions).





La fédération a réalisé toutes ses manches départementales »JFT COUP » en 2024 à l'occasion des :

14 septembre 2024 sur l'étang Jean-Pierre BARTHELME à Bousse – MANCHE 1

23 octobre 2024 sur le plan d'eau de la ville de Metz – MANCHE 2



La fédération a réalisé toutes ses manches départementales »JFT LEURRES » en 2024 à l'occasion des :

05 octobre 2025 sur la Moselle et le canal de la Moselle à Metz (secteur 1) – MANCHE 1

23 octobre 2024 sur la Moselle à Metz (secteur 2) - MANCHE 2



















Retrouvez toutes les photos de l'événement sur nos réseau (facebook)

Un superbe événement de partage avec nos jeunes pêcheurs de Moselle! Un compétition conviviale mise en place par la Fédération soutenue par de nombreux bénévoles que l'on remercie chaleureusement!

Pour chacune des manches, une remise de lots et de coupes pour le podium de chaque catégorie d'âges ainsi que des dotations ont été mises en place pour l'ensemble des participants.

Le titre de champion départemental a été obtenu par nos fameux pêcheurs selon les meilleurs scores effectués sur deux dates. A la suite de cette victoire départementale, les trois champions par podiums/catégories (soit 12 au total) ont été qualifiés pour participer aux finales régionales qui seront mise en place le 14 juin à Metz!

La Fédération de pêche de la Moselle réalisera avec l'ARGE et en lien avec les Fédérations départementales de la région GRAND-EST la suite de l'événement, qui donnera ensuite lieu à une finale nationale! Un bel événement en perspective.







IV. SENSIBILISATION AUX MILIEUX AQUATIQUES: ECOLES/GRAND PUBLIC/PROFESSIONELS

Avec son agrément auprès de l'Education nationale (académie NANCY-METZ) la Fédération s'investit plus que jamais dans sa mission d'éducation à l'environnement avec la mise en œuvre d'interventions diverses au titre d'éducation à l'environnement dans les écoles de la Moselle mais aussi pour le grand public sur tout le département. En 2024, comme les deux années précédentes, un nouveau souffle est donné à ces actions d'éducation à l'environnement avec la sensibilisation dans les écoles/lycées et ou CFA de Moselle et la participation à la quinzaine de la biodiversité. La Fédération est en 2024 reconnue par de nombreux acteurs comme un intervenant clé dans la sensibilisation à l'environnement pour le grand public, avec ses nombreux projets. Désormais la Fédération est partenaire dans les projets « classe d'eau » de l'Agence de l'eau, les projets Aire Terrestre Educative de l'OFB mais aussi et surtout accompagnatrice sur de nombreux projets portés par le département sur les Espaces Naturels Sensibles.

Avec la sensibilisation en classe, les activités extérieures, les ateliers pratiques sur la population piscicoles et les invertébrés, c'est depuis deux ans (programmes scolaires 2023/24) :



/ 15
Enfants sensibilisés
45

Etudiants sensibilisés

2

38
Classes de primaires (cycle 2 et 3)



Classes de BTSA et Bac PRO*



Elèves sensibilisés à la pêche pendant les ateliers écoles



Nouveaux partenariats



Séminaire sur l'EEDD en Moselle

*2 classes de brevets de technicien supérieur gestion et maitrise de l'eau (BTSA GEMEAU) avec environ 30 étudiants et 1 classe de BAC PRO en aménagement soit 15 élèves environ.







Ces nouvelles actions nous font ainsi connaître et nous identifient sur le territoire comme acteurs de l'environnement et de l'éducation à l'environnement en Moselle. De nouveaux partenariats et conventions émergent nous permettant de nous intégrer dans de nombreux réseaux et de nous imposer comme acteur quasi exclusif dans la sensibilisation aux milieux aquatiques dans le département.











La FDPPMA57 se rapproche aussi, avec le soutien de certaines circonscriptions (académie nationale), des enseignants et des conseillers pédagogiques présents en Moselle. L'idée étant de les sensibiliser et de les informer davantage quant à nos/leurs champs d'action dans l'éducation à l'environnement dans les écoles. C'est également le cas pour les actions à destination de professionnels du département de la Moselle.

« La nature est un professeur universel et sûr pour celui qui l'observe » - Carlo GOLDONI

Séminaire EDD en Moselle et signature de convention











En octobre 2024 la Fédération s'est rendue (KUSMIERSKI Johan responsable du pôle développement / M. SIEGER Nicolas membre du CA de la fédération, puis M. KRÄHENBÜHL Gilles, président de la FDPPMA57) à un séminaire sur l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD) à destination notamment des conseillers pédagogiques (éducation nationale) du département. L'occasion à nouveau de nous faire connaitre, mais aussi par cette initiative de signer une convention avec l'Education Nationale.

Suite à cela, en 2024, la Fédération a initié de multiples projets. Et a été sollicitée pour mettre en place des animations (éducation à l'environnement et/ou loisir pêche) sur les années 2025 et 2026. Ces interventions concernent des secteurs et périodes où ce type d'actions n'a jamais été mis en œuvre (à l'exemple de certaines écoles du secteur de Bitche, Sarrebourg, Mittersheim...).

V. LE POIDS SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR EN MOSELLE

En 2024, L'Association Régionale des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la région Grand-Est, ainsi que les 10 Fédérations Départementales de cette région ont souhaité mutualiser une étude socio-économique.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Mieux connaître les publics : quel est leur profil ? D'où viennent-ils et où vont-ils pour leur pratique ? Quelles sont leurs pratiques et leur niveau de dépenses ? Quelles sont leurs attentes en termes d'offre de tourisme pêche et plus largement d'accueil (hébergement, restauration...).
- Mesurer le poids de la pêche pour convaincre leurs partenaires, en particulier la Région Grand Est : à combien s'élèvent les retombées économiques de la pêche de loisir? Quels sont les impacts de cette activité sur le tourisme? Quelles sont les externalités liées à la pratique (ex. implication des bénévoles, actions de préservation de l'environnement...)
- Identifier le potentiel et les leviers de développement de la pêche, potentiels pouvant par exemple contribuer au développement, d'activités économiques dans les territoires ruraux, au lissage de l'activité des acteurs du tourisme, à la transition écologique et au bon état écologique des cours d'eau.



On comptabilisait 163 804 pêcheurs adhérents à l'échelle régionale dont 20 800 adhérents à la Fédération de Moselle en 2023. L'étude mise en œuvre en 2024 sera communiquée en 2025. Elle sera basée notamment sur une enquête à destination des pêcheurs via un questionnaire régional en ligne diffusé sur une période de près de 3 mois (fin avril à mi-juillet 2024), ainsi que sur la récolte de données auprès de la Fédération et les AAPPMA de Moselle (pour analyser les masses financières sur leurs activités, mais aussi pour étudier de manière plus qualitative les types d'actions qu'elles portent). D'autres éléments seront récoltés également pour permettre d'obtenir un bilan au plus précis. La suite en 2025.







28510 visiteurs sur la page web



4580
Abonnés sur nos réseaux
Facebook/Instagram



5 Médias relayant nos informations



10000 Guides pêche

distribués



254
Publications

I. COMMUNICATION HORS MÉDIA

La communication est fondamentale pour ancrer la FDPPMA57 et les AAPPMA de Moselle comme références dans le monde de la pêche et en matière de protection du milieu aquatique. Ainsi, il est essentiel que les choix communicationnels (visuels et supports) puissent transmettre le plus fidèlement possible les valeurs de la Fédération et de ses associations, tout en étant pensées en corrélation avec les tendances actuelles.

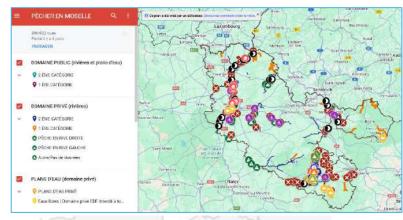
1.Nos réseaux

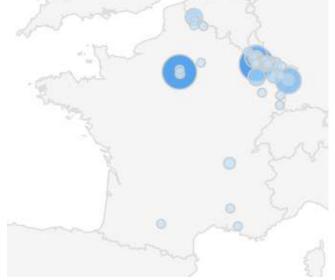
Site Internet:

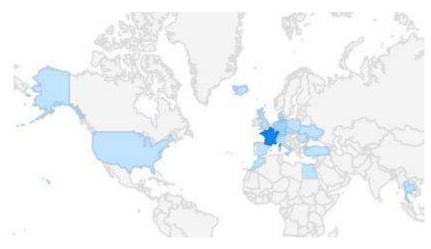
site fédéral est régulièrement alimenté et mis à jour en interne. En plus nombreuses informations des présentes, des cartes interactives, très utilisées par le public pêcheur sont disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours pêche. Tous les éléments nécessaires aux pêcheurs peuvent s'y trouver. Avec une refonte en 2022 le site a su attirer un plus large public. Le succès du site Internet semble porter ses fruits, le bouton « devenir bénévole » étant par exemple largement utilisé depuis son ajout sur le site Internet.

Avec plus de 28000 sessions sur le site, la Moselle attire! Comme on le voit sur le nombre de clics sur la page (photo ci-contre). Si la majorité des recherches sur notre site sont faites par le public Mosellan, on retrouve étonnamment beaucoup de recherches de pêcheurs provenant des secteurs de Paris (plus nombreux que le public Messin), Lille, Strasbourg, Nancy et Schiltigheim.









Au niveau international, on cherche aussi des informations sur la pêche en Moselle!

La majorité des recherches viennent de France (22000), mais d'autres pays s'intéressent à notre département à l'exemple de l'Allemagne (3166 recherches) le Luxembourg (796), suivie par la Belgique, les Pays-Bas, La Suisse, la République-Tchèque, les Etats Unis, la Pologne, la Roumanie, l'Ukraine, l'Italie et quelques autres pays avec même 4 recherches d'Islande.

Rendez-vous sur: www.federation57.fr

Facebook et Instagram



Facebook est un média indispensable pour le monde associatif, Fédération et AAPPMA : il offre un rayonnement départemental et national. Cet outil de communication permet d'interagir avec un large public et de véhiculer un important panel d'informations. La Fédération dispose de plus de 3800 abonnés. Cette page a pour vocation le dialogue avec les pêcheurs : partage d'actualités, diffusion d'informations, contact via « messenger » etc.

Cette présence sur ce réseau social permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités du réseau de la pêche associative. Les AAPPMA sont invitées à créer leur page afin de partager les actualités de chacune de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération. N'hésitez pas à contacter le service communication qui se fera un plaisir de vous aider dans la création de celleci.

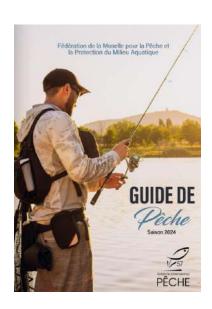


Instagram lui est utilisé par une cible jeune. Il permet d'avoir un rayonnement national voire international et de toucher également des non-pêcheurs. Le but de cette page est de mettre en avant le département de la Moselle, un remarquable territoire de pêche mais aussi de communiquer sur l'actualité et les actions de la Fédération.

2.Le support papier

Comme chaque année, la FDPPMA57 édite et imprime un guide de pêche sous forme de carnet A5. Tiré à 10 000 exemplaires, le guide de pêche est un document incontournable qui rassemble les parcours des AAPPMA, les informations réglementaires essentielles à la pratiques de la pêche en Moselle, sans oublier la présentation des missions qui animent l'association et des personnes qui la font vivre.

Le guide de pêche est ainsi chaque année distribué chez les dépositaires auprès desquels il est possible d'acheter une carte de pêche. Le nombre de tirages étant limité, la distribution est conditionnée à l'achat de cette dernière uniquement. Cet outil est également distribué lors d'évènements ponctuels auxquels participe la FDPPMA57. En outre, le guide de pêche est également consultable en ligne. Leur participation financière permet d'autofinancer ce support papier, qui reste un format indispensable!



II. COMMUNICATION MÉDIA

La communication média est essentielle pour répondre aux objectifs de communication établis par la FDPPMA57. Ces derniers traduisent la volonté de se faire connaître au-delà du milieu de la pêche, de faire naître de nouveaux pêcheurs, plusieurs médias se sont rapprochés de la fédération à l'occasion d'événement, d'animation pêche ou pour discuter d'un sujet particulier. C'est le cas de chaines de télévision locales ou nationales mais aussi de chaines de radio (ci-dessous), l'interlocuteur lors de ces rencontre était Johan KUSMIERSKI l'animateur de la Fédération.



Sujets abordés: la pêche et les ouvertures de pêche; la seille à Magny; le plaisir de pêcher: partageons une passion; le silure glane



Sujets abordés : la pêche et les animations estivales de Metz ; Pédagogie autour de l'étang de la Mutche (ci-contre)



Sujets abordés : le grand cormoran



Sujets abordés : La Fédération ses actions et la pêche en Moselle.



Sensibilisation nature à Morhange avec Moselle tv

Pour la cinquième année consécutive, la FDPPMA57 renouvelle son spot radio annuel, diffusé sur Europe 2 (anciennement Virgin Radio), à l'occasion de l'ouverture du brochet et du sandre. Un temps fort sur lequel il est important d'insister, puisque c'est à ce moment de l'année que la pratique de la pêche est susceptible d'attirer un maximum de nouveaux adeptes en quête de nouvelles activités outdoor (à l'extérieur), compte tenu du retour des beaux jours.



Comment ça fonctionne?

Spot publicitaire de 25 secondes avec les informations nécessaires à l'ouverture de la pêche et à l'achat d'une carte de pêche. Diffusion du spot pour l'ouverture de la pêche des carnassiers à savoir le brochet et le sandre. Diffusion les jours avant l'ouverture : sur 7 jours (les 19 et 20 avril et du 23 au 27 avril 2024).



III. QUEL BILAN POUR LA COM. ?

Le travail mis en place au niveau communicationnel vise à donner naissance à des résultats à court terme et particulièrement à moyen et long termes. En effet, l'importance réside avant tout dans la cohérence des actions mises en place par la FDPPMA57, pensées en cohérence avec les actions de la FNPF.

Pour le mieux, il est donc essentiel que les AAPPMA de Moselle se coordonnent pour s'uniformiser avec les actions de communication menées par la FDPPMA57 sans pour autant négliger leurs spécificités.

Il s'agit là d'un axe majeur visant non seulement à assurer la pérennité du loisir pêche, mais aussi à valoriser le travail de protection du milieu aquatique fourni par les pêcheurs.

En somme, la communication est l'affaire de tous puisque c'est en suivant et en exécutant les mêmes actions que l'on parviendra auprès de l'opinion publique, à bâtir une image juste et responsable du loisir pêche.

Commission GARDERIE



I. LA SURVEILLANCE DES MILIEUX ET DES PECHEURS

1.Domaine de surveillance

En 2024, le domaine de surveillance a augmenté avec l'acquisition de nouveaux lots des AAPPMA de Moselle, ainsi le linéaire, de cours d'eau de 1ère catégorie piscicole représente un total de 1570 kilomètre environ. Celui de 2ème catégorie est lui, constitué de 762 km de linéaire, auquel sont ajoutés plus de 3900 ha de surface en plan d'eau.



2. Constitution de la garderie fédérale et des AAPPMA

14 agents assermentés et commissionnés par le Président de la Fédération constituent la brigade fédérale et interviennent sur les parcours des AAPPMA et de la Fédération. La plupart étant également commissionnés au sein d'AAPPMA, ils agissent principalement lors de sorties programmées par l'agent coordinateur telles que les ouvertures, les sorties de nuit et les sorties du week-end. Ils participent également aux nombreuses pêches électriques d'inventaire et de sauvetage réalisées par la Fédération voir autres opérations technique d'entretien de rivière, de protection du milieu ou même d'action liées à la promotion du loisir pêche. Un grand soutien plus qu'apprécié par la Fédération dans la concrétisation de ses missions. Plus de 60 GPP assermentés sont répartis au sein des AAPPMA qui ont demandé leur commissionnement et interviennent donc uniquement sur le territoire correspondant à celui-ci. Certains d'entre eux sont agréés pour surveiller plusieurs lots de pêche d'AAPPMA. Thomas RUFF, l'agent coordinateur de la fédération peut se rendre disponible pour effectuer des sorties communes programmées et aider la rédaction de procès-verbaux. Il se rend également disponible pour toutes questions relatives à loi pêche.

II. FORMATION DES GARDE-PÊCHES PARTICULIERS

Préalablement à la formation, le Président d'AAPPMA voulant commissionner un GPP doit s'assurer que le candidat est majeur, qu'il ne fait pas parti du conseil d'administration de l'AAPPMA concernée, après constitution du dossier la préfecture s'assurera à son tour que le candidat dispose d'un casier judiciaire vierge (bulletin n°2). Certaines fonctions sont également incompatibles avec l'activité de GPP. Il s'agit notamment des officiers de police judiciaire y compris les maires et leurs adjoints, des agents de police judiciaire y compris les policiers municipaux et gardes champêtres. Les agents de l'OFB, ONF et des DDT sont également incompatibles au poste de GPP.

La formation est intégralement prise en charge par la FDPPMA et l'inscription des candidats est faite par écrit (mail ou courrier) par le Président de l'AAPPMA concernée. La formation est constituée de deux modules :

- Le Module 1 aborde les notions juridiques de base ainsi que les droits et devoirs du GPP,
- -Le <u>Module 3</u> traite des notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles, de la réglementation pêche et des généralités sur la rédaction des procès-verbaux.



Les 11 et 12 mai 2024, les nouveaux gardes-pêche ont suivi la formation de garde-pêche particulier au sein des locaux de la Fédération. Le Module 1, concernant les notions juridiques de base et les droits et devoirs du garde particulier et le Module 3, relatif à la police de la pêche en eau douce, ont été dispensés par le Trésorier M. CUNIN Jean-Luc et par le responsable de la garderie départementale M. RUFF Thomas. A l'issue de la formation, les futurs gardes ont dû satisfaire à un contrôle de connaissances portant sur les modules vus pendant ces deux journées. Le responsable des gardes a réuni, aux 4 réunions de secteurs du département, les gardes-pêche particuliers et Fédéraux du Département de la Moselle afin d'échanger sur de nombreux points.

III. BILAN D'ACTIVITE 2024

De la surveillance des pêcheurs à la protection du milieux en 2024 c'est :



3000

Pêcheurs contrôlées



162 Procès-

verbaux dressés*



Plus de

80

Agents formés sur le départements



14

Signalement braconnage / destruction de biens



6

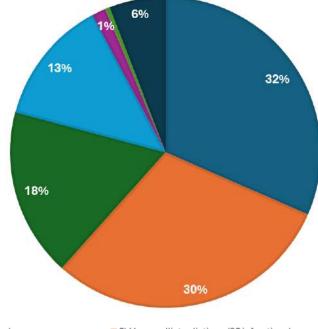
Cas de pollution signalés

Dans le département de la Moselle en 2024 un total de 162 procès-verbaux* ont été dressés par les gardes pêche particuliers de Moselle (fédéraux ou particulier d'AAPPMA) comprenant 206 infractions.

Dans le détail la garderie fédérale, via ses agents, a dressé 122 procès-verbaux soit 75,30 % du montant total.

La garderie fédérale a effectué en 2024 plusieurs opérations de jour et de nuit, pour certaines menées avec les gardes-particuliers des AAPPMA ainsi qu'avec certaines brigades de gendarmerie, d'autres avec la Brigade Fluviale de Gendarmerie, la Police Franco-Allemande ainsi que l'Office Français de la Biodiversité.

La Brigade Fluviale de Gendarmerie hors tournées fédérales nous signalé avoir dressé en 2024 : 71 infractions. Ces infractions ne font pas partie des 206 infractions mentionnée auparavant.



- 1) Pêche sans carte (65 infractions)
- 3) Mode de pêche prohibé (36 infractions)
- 6) Engins supérieurs (3 infractions)
- ■5) Autres (12 infractions)

- 2) Heures d'interdictions (62 infractions)4) Pêche en réserve (27 infractions)
- ■7) Temps d'interdictions (1 infraction)



Commission RÉCIPROCITÉ

INTERLOCUTEURS

Mme MOUFASSIH Lydie

RESPONSABLE DE DROIT/COMMISSION

M. KRÄHENBÜHL Gilles

CA de l'URNE

M. KRÄHENBÜHL Gilles: délégué

M. ECCLI Bernard : Secrétaire de l'URNE

MEMBRES DE COMMISSION

M. COGNEE Alain

M. ECCLI Bernard

M. JUIF Charles

M. SCHAEFFER Jean-Luc

I. AAPPMA RÉCIPROCITAIRES EN 2024

AAPPMA	CATEGORIE	LINEAIRE
ALBESTROFF	2	(KM) 23.60
ARS SUR MOSELLE	2	25.89
BOUZONVILLE	1	51.23
CHEMINOT	2	12.20
COURCELLES-CHAUSSY	2	18.50
DIEUZE	1 et 2	43
ELVANGE	2	31
FAULQUEMONT	2	31
FENETRANGE	2	7.12
FLORANGE	2	3.80
GOMELANGE	2	17,73
GROSBLIEDERSTROFF	2	10.63
GUERSTLING	2	10.10
INSMING	2	17.10
LELLING	2	2.30
MAGNY	2	8.30
MARLY	2	6.20
METZ	2	92.85
NEUNKIRCHAN-LES-	1	13.85
BOUZONVILLE		
PANGE	2	42.53
PAYS DE HANAU	1	24.45
PUTTELANGE AU LACS	2	12.50
REMILLY	2	24.43
SARRALBE	2	33
SARREGUEMINES	2	66.04
THIONVILLE	1 et 2	128.82
UCKANGE	2	9,41
VAL DE GUEBLANGE	2	37.35
VALLE DE L'ORNE ET DU	1 et 2	136.22
CONROY	0	110.10
VIC-SUR-SEILLE	2	110.10
FDPPMA 57 TOTAL sur 29 AAPPMA / 1 F	2 DBMM4.57	23.51
TOTAL SUF 29 AAPPMA / 1 F	DPMMA 5/	1074,76

Le montant de la rétrocession financière pour les AAPPMA réciprocitaires, payée en 2024, a été de 66504,60 euros.

19	
Année	AAPPMA
	dans l'URNE
2023	31
2024	30

La baisse d'effectif est expliquée en 2024 par la fusion de 2 AAPPMA.

II. EVOLUTION DES VENTES DE CARTE URNE

	- = 01 01 01	
Année	Nombre de carte vendues	Évolution
2020	5180	48,77 % de l'ensemble des cartes personnes majeures
2021	5286	Soit une augmentation de 2,04 % 51.09 % des cartes personnes majeures
2022	6037	Soit une augmentation de 14,21 % 54,54 % des cartes personnes majeures
2023	6250	Soit une augmentation de 3.52 % 55,84 % des cartes personnes majeures
2024	6295	Soit une augmentation de 0,72 % 57,85 % des cartes personnes majeures

III. BILAN RÉCIPROCITÉ

Il n'y a plus d'option eaux closes depuis 2021. (Décision commune des 3 groupements réciprocitaires). Seules sont autorisées les options autorisant une pêche spécifique : carpodrome, carnadrome, spécimens, barque, float tube, nuit...).

SEULES LES CARTES URNE, CHI et EHGO sont reconnues comme cartes réciprocitaires en Moselle et en France. La réciprocité interfédérale gratuite avec l'EGHO et le CHI a été reconduite par tacite reconduction pour 2025.

Commission TRAVAUX ET GESTION PISCICOLE

INTERLOCUTEURS

Mme DESPIERRES Isabelle Mme LAQUAZ Sarah

RESPONSABLES DE COMMISSION

M. KRÄHENBÜHL Gilles

RESPONSABLE DE DROIT

M. KRÄHENBÜHL Gilles

MEMBRES DE COMMISSION

M. BURT Jean-Marie

M. SCHAEFFER Jean-Luc

M. CUNIN Jean-Luc

M. COGNEE Alain

M. GOUY Heinz

M. HIRSH Roger

M. JUIF Charles

M. MATHIS Georges

M. ECCLI Bernard



I. RST 57 (Réseau de Suivi de la Thermie des cours d'eau)

Finalisation de la période 1 et mise en place de la période 2.

Les rapports liés aux relevés de températures de la période 1 (2021-2023) de l'étude RST, visant à connaître la thermie des cours d'eau et l'impact du changement climatique sur les habitats et les poissons, ont été finalisés en 2024. Dans le même temps, la période 2 (2024-2026) a débuté, avec une première campagne de relève des sondes au début du mois de juin. Comme pour la période 1, deux campagnes de terrain sont nécessaires afin de réaliser une maintenance sur les sondes thermiques et de récolter les données de l'année.

Pour rappel, la période 2 sera financée comme la période 1, par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la FNPF.



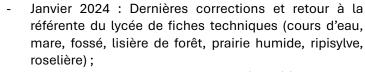
La Nied Française à Château-Bréhain



Le Grentzbach amont à Saint-Louis-les-Bitche

II. PROGRAMME « TRAME BLEUE » DE l'EPLEFPA DE COURCELLES-CHAUSSY

Dans le cadre des interventions planifiées sur 3 ans (2022-2024) du projet « Trame Bleue » de l'EPLEFPA, le bilan 2024 des actions des salariés de la Fédération est le suivant :



- 06/02/2024 (2h): Intervention auprès d'élèves de BTS GEMEAU, sur les impacts du changement climatique sur les cours d'eau et les populations piscicoles;
- COPIL du 18/04/2024 : préparation support et participation
- 11/09/2024 : Pêches électriques sur les 2 stations déjà pêchées en 2022 ;
- Communication autour des tables rondes organisées par le lycée (Place de la faune sauvage dans notre société ...);
- COPIL du 17/10 : participation de Thibaut LEFORT, directeur de la fédération.



https://kidiscience.cafe-sciences.org/articles/et-la-biodiversite-alors/

III. FINALISATION DE L'ETUDE « RTB 57» (Ruisseau de Tête de Bassin)

Les 9 fiches « Action » rédigées en 2024 ont pour but de décrire les actions concrètes à mettre en place sur les tronçons prioritaires retenus à la suite de l'étude « Diagnostic » finalisée en 2023. Les premiers travaux découlant des préconisations d'action seront mis en place au cours de l'année 2025, en commençant par la gestion du piétinement par le bétail.

Extrait de la fiche action « Aménagement d'abreuvoir »

Fiche action n°1	Aménagement d'abreuvoir	Lieu prévu de l'action
---------------------	-------------------------	------------------------

Objectif(z) de l'action

Le piétinement du bétail aux abords d'un cours d'eau a de multiples conséquences dommageables pour le milieu :

- Erosion et dégradation de la végétation des berges ;
- Mise en suspension des sédiments favorisant l'envasement des habitats ;
- Dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau par les déjections animales.

Les zones de tête de bassin sont d'autant plus sensibles au colmatage que les truites fario se reproduisent directement sur le substrat minéral des cours d'eau de 1èm catégorie piscicole. Une zone colmatée ne sera plus utilisable par les truites car cela empêche la bonne oxygénation des œufs. L'aménagement d'un abreuvoir (au fil de l'eau, pompe à nez) permet également de protéger le bétail et les berges puisque les descentes sont « aménagées » et ciblées.

La pose de clôture va de pair avec l'aménagement d'abreuvoir, pour que les bovins n'aient pas accès au cours d'eau par une autre endroit et ne détruisent pas d'autres berges.

Modalités techniques

ABREUVOIR AU FIL DE L'EAU

<u>Matériel</u>: piquets acacia ou châtaignier (pour la clôture), blocs (pour les épis/déflecteurs), graviers ou autre matériel minéral (pour la descente), barre à mine, masse, percuteur hydraulique, tracteur/camion (pour acheminement du matériel).

Une barrière en bois est installée afin de permettre au bétail de s'abreuver sans entrer dans le cours d'eau.

Cette technique, bien qu'assez couteuse et avec une mise en place plutôt technique à l'avantage de ne pas nécessiter d'entretien particulier. La largeur de l'accès peut facilement être adaptée en fonction de la taille du troupeau.

- Terrasser la berge en pente douce (15% maximum) afin de faciliter l'accès des bovins au pied de berge, sans détruire cette dernière.
- Aménager la rampe d'accès avec des pierres afin qu'elle ne s'affaisse pas et supporte le poids et le passage répété des bovins.
- Installer une clôture tout autour de l'accès afin de « guider » le bétail jusqu'au pied de berge. Il faut que la clôture soit adaptée pour que les « animaux » puissent s'abreuver dans le cours d'eau sans entrer dedans et le piétiner. Une clôture classique en haut de berge peut être nécessaire si elle n'est pas déjà existante, pour que le bétail n'accède pas au cours d'eau à un autre endroit sur le linéaire.
- Poser un madrier en bois en pied de berge, il permet de retenir le matériel minéral et de limiter l'érosion.
- Mettre en place des blocs en face de la descente afin de réorienter le courant vers l'abreuvoir en période de basses eaux
- A : Rampe d'accès
- B: Deux madriers en bois superposés
- C : Barrière en bois afin d'éviter l'accès direct dans le cours d'eau, mais permettant au bétail de passer la tête neur boire.
- D : Déflecteurs ou épis afin de réorienter le courant vers l'abreuvoir en période de basses eaux.



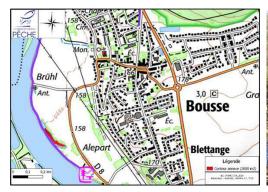


IV. ANNEXE HYDRAULIQUE - ALEPART

Dans le bulletin de l'Assemblée Générale de la Fédération en 2023, il était fait mention des difficultés d'avancer sur la rédaction de l'avant-projet et sur le dossier technique (chiffrage des travaux, profils topo, ...) concernant la remise en connexion d'une annexe hydraulique (essentiellement en faveur de la reproduction du brochet) avec la rivière Moselle.

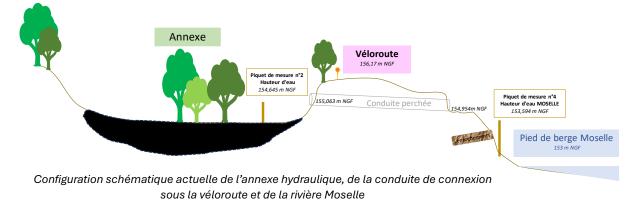
En 2024, les documents ont été repris, deux visites sur sites organisées et une réunion du COPIL a eu lieu en octobre 2024. De la synthèse des échanges, il est ressorti :

- L'annexe hydraulique représente une véritable ressource afin de soutenir la reproduction du brochet;
- Une volonté commune (Mairie de Bousse, CCAM, AERM) de privilégier ce milieu, éventuellement de l'agrandir en rive droite (sous réserve de faisabilité), de renforcer et d'enrichir la biodiversité;
- Compte-tenu de la hauteur des vases (2,50 m par endroits), une réflexion est initiée quant à la possibilité de procéder à une reconnexion supplémentaire en amont, afin de favoriser l'évacuation naturelle progressive de ces dernières et de ralentir le processus ;
- La poursuite du projet sera conditionnée par la présence des vases : nécessité de savoir si des analyses sont obligatoires (services police de l'eau à consulter) et redéfinition du projet en fonction.





Localisation et vue d'ensemble de l'annexe hydraulique « Alepart » à Bousse (25 mars 2024)



V. MARE ACTISUD

Premiers travaux de restauration écologique et de valorisation pédagogique et actions du plan de gestion sur 6 ans .











Pose d'une nasse sur le plan d'eau ACTISUD

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Restauration écologique et valorisation pédagogique d'une mare Site ACTISUD « La Messine » Lots n°1 et n°2 (travaux) et Lot n°3 (fourniture)

Propriétaire de la mare, maître d'ouvrage et d'œuvre

4 rue du Moulin – 57000 METZ Tél : 03 87 62 50 08 Courriel : federationpeche57@orange.fr Site internet : federationpeche57



OBJECTIFS DES TRAVAUX

Améliorer les qualités biologiques et environnementales d'un site et surtout les fonctionnalités écologiques d'une mare Développer des actions d'entretien et de restauration d'un réseau de mares

Faire connaître les enjeux de protection des mares par des actions de sensibilisation auprès du public Créer une synergie entre les différents acteurs agissant en faveur des mares à l'échelle d'un territoire

Restauration écologique : intervention sur la ripisylve et aménagements écologiques (Lots n°1 et n°2)

MONTANT PREVISIONNEL (hors мое) : 20 847,40€ H.T. soit 25 016,88€ T.T.C.

Valorisation pédagogique : Sentier pédagogique (Lot n°2) et ponton d'observation (Lot n°3)

MONTANT PREVISIONNEL (hors MOE) : 31 664,20€ H.T. soit 37 997,04€ T.T.C.

LAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Agence de l'eau Rhin-Meuse	Région Grand Est	FNPF	Conseil Départemental 57	FDPPMA57
(hors MOE)	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Johns Johnson	Grand Est	PÊCHE	Moselle DURABLE	PÊCHE
Restauration écologique	50%	30%	12%	/	8%
Sentier pédagogique et ponton d'observation	35%	30%	6%	5%	25%

PERIODE DE REALISATION : entre le 10 juillet 2024 et le 01 décembre 2024

ENTREPRISES TITULAIRE ET SOUS-TRAITANTE DU MARCHE



SETHY SAS

10 rue des Charpentiers - 57070 METZ Tél : 03 87 62 45 83 Courriel : sethy-metz@sethy.eu AMÉNAGEMENT
MC Aménagement
ZAC de Reffye - 88005 EPINAL
Tél : 03 29 29 50 86

Courriel: amenagement.mc@wanadoo.fr

Période des travaux des lots 1,2 et 3 : du 24/10 au 12/12/2024 (finalisation en janvier 2025)

Actions inscrites au plan de gestion réalisées par la FDPPMA57 :

- Prospection « Ecrevisses » : 29 et 30 juillet, pose puis relève de 3 nasses à écrevisses en bordure Ouest de l'étang et de 4 nasses en bordure Sud de la mare. Aucune écrevisse n'a été relevé dans les nasses ;
- <u>Pêche électrique le 20/09/2024</u>: en vue de vider la mare des poissons qu'elle contient.

ADN ENVIRONNEMENTAL (ADN e) - formation et prélèvement

Une réflexion s'est tenue quant à l'intérêt de faire procéder à des analyses ADN-environnemental des eaux de la mare, afin de compléter les éléments de diagnostic existants en vue de pouvoir suivre l'évolution (en espérant une amélioration) de la biodiversité du site. Le laboratoire retenu a dispensé une formation aux deux salariés du pôle technique et aux deux agents de développement de la Fédération, en vue de pouvoir effectuer les prélèvements selon un protocole prédéfini, sur ce site et pour d'autres projets. Les résultats d'analyse concernant la mare ACTISUD sont parvenus à la Fédération fin février 2025.







Prélèvement d'un échantillon ADNe sur la mare (03/10/2024)

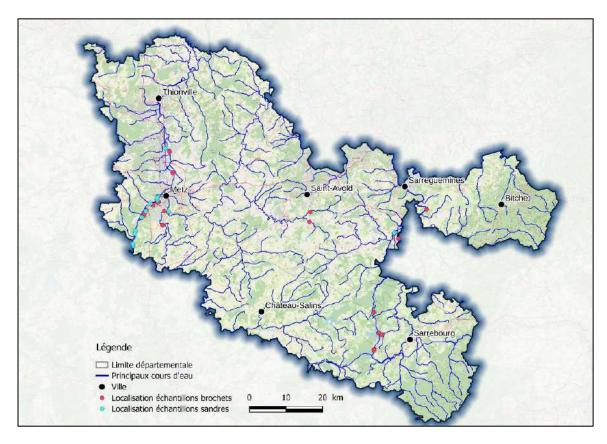
V. ÉTUDE SCALIMETRIQUE SUR LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

L'étude scalimétrique sur le brochet et le sandre a été finalisée fin d'année 2024. Pour rappel, cette étude a pour but de justifier l'augmentation des tailles minimales de capture de ces deux espèces, en prouvant qu'avec cette augmentation, ils peuvent effectuer un cycle de reproduction supplémentaire.

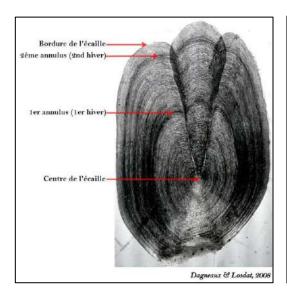
Une première phase de classement et de traitement des échantillons récoltés a eu lieu durant le printemps et l'été. Cette étape consiste à classer les échantillons et leur donner un code d'identification. S'en est suivi le tri des écailles pour chaque individu afin de garder les plus « belles » pour la lecture. Il est ensuite possible de passer à la détermination de l'âge des poissons (courant de l'été).

La FDPPMA57 a mis en commun ses échantillons des rivières Moselle et Seille avec la FDPPMA 54, qui a dû elle aussi justifier par une étude scalimétrique la modification des tailles légales de capture (pour le 54 uniquement sur le brochet). Une session de lecture des écailles en binôme a été organisée en ce sens dans l'été.

La deuxième phase consiste en l'interprétation des données et la production d'un rapport. Elle s'est déroulée entre septembre et novembre. Des traitements statistiques sont effectués sur les données afin de pouvoir en tirer des conclusions. Puis le rapport est rédigé, en allant dans le sens de la nouvelle réglementation. Les conclusions de cette étude montrent en effet qu'un cycle de reproduction supplémentaire est possible avec l'augmentation de la taille légale de capture des brochets et des sandres.



Carte de la localisation du lieu de prélèvement des échantillons d'écailles de brochets et de sandres dans le département de la Moselle.



Ecaille d'un brochet de 2 ans, les annotations permettent de repérer les annulus.



Loupe binoculaire utilisée pour la lecture des écailles.



VI. PÊCHE ÉLECTRIQUE EN MOSELLE 2024

OBJET	MOTIF/CADRE	DATE	COURS D'EAU	COMMUNE(S)	MATÉRIEL UTILISÉ	COMMANDITAIRE
	Etude du peuplement piscicole	14/03/2024	Le ruisseau de Saint-Quirin	Saint-Quirin et Vasperviller	Pulsium	AAPPMA Abreschviller
	Etude peuplement piscicole (+ transvasement TRF dans autre cours d'eau de l'AAPPMA)	15/03/2024	Le ruisseau du Grand Soldat	Abreschviller	Pulsium	AAPPMA Abreschviller
	Etude peuplement piscicole après création d'une annexe hydraulique	16/05/2024	La Seille	Marly	Pulsium	SYMSEILLE
Inventaires	Etude du peuplement piscicole	11/09/2024	La Nied Française	Courcelles-Chaussy	Pulsium et EFKO portatif	Lycée de Courcelles- Chaussy
piscicoles	Retrait des poissons dans le cadre du projet de mare pédagogique	20/09/2024	Mare pédagogique Actisud	Entre Vaux, Jouy-aux- Arches et Moulins-lès- Metz	Pulsium	FDPPMA57
	Etude du peuplement piscicole (suite aux inondations de mai	02/10/2024	Le ruisseau d'Oudrenne	Lemestroff	Pulsium	AAPPMA Malling
	2024)			Petite-Hettange		
	Etude du peuplement piscicole (suite aux inondations de mai 2024)	03/10/2024	La Canner	Buding	EFKO FEG 8000	AAPPMA Malling
		09/01/2024	Ecluse n°18 du canal de la Marne au Rhin	Henridorff	Aigrette	ROUBY
Pêches de sauvetage	Pêches de sauvetage	24/04/2024	Canal des pompes des écluses n°8 et 11 du canal de la Marne au Rhin	Maizière-les-Vic et Bataville	Pulsium	EST OUVRAGE
		03/12/2024	Aval écluse n°20 du canal des Houillères de la Sarre	Sarralbe	Aigrette	PEDUZZI

Commission

SCHÉMA POLITIQUE PLURIANNUEL



I. MISSION « ANIMATION » 2024 - FDPPMA57/ AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Depuis 2012, la FDPPMA57, comme toutes les Fédérations de pêche du bassin Rhin-Meuse, s'engage à réaliser des actions éligibles par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre de sa politique d'intervention (en 2024, dernière année du 11ème programme).

Pour rappel, les missions éligibles doivent répondre à au moins un des 4 objectifs suivants :

- ✓ OBJECTIF 1 : Participation à l'élaboration d'outils de planification ;
- ✓ OBJECTIF 2 : Connaissance et suivi des milieux aquatiques ;
- ✓ OBJECTIF 3 : Travaux « Milieux » ;
- ✓ OBJECTIF 4 : Education à l'environnement et information du public.

Tous les salariés de la Fédération sont concernés par la Mission « Animation ».

Les comités et commissions externes

Les salariées du pôle technique ont représenté la Fédération dans certaines instances et émis des avis dans le cadre des comités ou thématiques suivantes : Comité de Bassin et commissions « Prévention Inondation » et « Milieu Naturel » / CODERST / No Cyano ...

Quelques interventions auprès des AAPPMA

En 2024, la Fédération est intervenue auprès de plusieurs AAPPMA afin de les conseiller et de les accompagner dans leurs projets :

- ✓ Visite sur le terrain à la demande de l'AAPPMA d'Abreschviller, à la suite de la nouvelle présidence, afin d'exposer les projets à venir, et notamment les souhaits de pêches électriques (ruisseau de Saint-Quirin et ruisseau du Grand Soldat) et de gestion de ses lots de pêches :
- ✓ Restauration hydromorphologique de l'Orne (SVEO): suivi des aménagements pour les pêcheurs de l'AAPPMA du Groupement de la Vallée de l'Orne et du Conroy;
- Accompagnement de l'AAPPMA de Faulquemont pour le montage d'un dossier de demande d'aide financière auprès de la FNPF, pour la création de son ponton handipêche au bord de la Nied Allemande.





Gestion de la Crassule de Helms : espèce exotique envahissante (EEE) à Rémilly

En vue de la gestion à long terme de cette EEE, une visite sur site a été organisée avec une société spécialisée en mai 2024. Aucune entreprise n'est finalement intervenue en 2024. En revanche, à la suite du COPIL du 20/09, réunissant l'AAPPMA de Rémilly, la Fédération, l'EPAGE des Eaux Vives des Trois Nied et la commune, une journée « test » a été initiée sur proposition du directeur de la Fédération. Plusieurs techniques susceptibles de pouvoir détruire certaines EEE, ont été mises en place. Les conditions climatiques et hydrologiques consécutives à l'opération n'ont cependant pas permis d'aboutir à des résultats probants. Par conséquent, une deuxième campagne pourrait être planifiée en 2025.







Bâchage Chaulage Brûlage

Suivi des programmes de restauration des intercommunalités

Le suivi des études et travaux de restauration de cours d'eau des intercommunalités est toujours partagé entre le personnel du pôle technique et les élus de la Fédération, avec cependant en 2024, une nette diminution de la représentation des salariés afin de leur dégager davantage de temps pour les études et travaux portés par la Fédération.

UBRM: Projets interfédéraux

En 2024, les salariées du pôle technique de la Fédération ont pris part, en solo ou en duo, à des actions proposées par l'UBRM (Union des fédérations du Bassin Rhin-Meuse), force de propositions en termes d'études et travaux de protection et gestion des milieux aquatiques des Fédérations de pêche du Grand Est :

- ✓ Réactualisation du « Guide écrevisses » : participation à la validation des illustrations du nouveau guide à paraître ;
- ✓ Thermie des cours d'eau : participation à une réunion thématique sur les études RST (Réseau de Suivi de la thermie des cours d'eau) des différentes fédérations du Grand Est ;
- ✓ Mise en place du Web PDPG, outil permettant une consultation du PDPG en ligne, sous forme de cartographie. Réunion de mise en place avec l'exemple de la FDPPMA 88 qui a effectué son Web PDPG sur l'année 2024.

Prospections « Ecrevisses »

Cette année, la FDPPMA57 a effectué, en lien avec des agents de l'OFB, deux prospections « Ecrevisse » sur le ruisseau de Saulny et sur l'Obergailbach. Plusieurs individus ont pu être observés lors de ces prospections. Ce suivi sera reconduit en 2025 ; les nouvelles zones de prospection sont à l'étude par le pôle technique de la FDPPMA57.

En vue de la gestion à long terme de cette EEE, une visite sur site a été organisée avec une société spécialisée en mai 2024. Aucune entreprise n'est finalement intervenue en 2024. En revanche, à la suite du COPIL du 20/09, réunissant l'AAPPMA de Rémilly, la Fédération, l'EPAGE des Eaux Vives des Trois Nied et la commune, une journée « test » a été initiée sur proposition du directeur de la Fédération. Plusieurs techniques susceptibles de pouvoir détruire certaines EEE, ont été mises en place. Les conditions climatiques et hydrologiques consécutives à l'opération n'ont cependant pas permis d'aboutir à des résultats probants. Par conséquent, une deuxième campagne pourrait être planifiée en 2025.



Ecrevisse observée sur le ruisseau de Saulny.

Prospections frayères à truite

Comme chaque année lorsque les conditions météorologiques le permettent, le pôle technique de la Fédération organise des prospections frayère à truites sur les différents cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole du département. Cette année, ce sont la Zorn et le Conroy qui ont été prospectés, respectivement avec les membres des AAPPMA de Dabo, de Lutzelbourg et du Groupement de la Vallée de l'Orne et du Conroy. Des frayères ont été observées sur tous les cours d'eau, avec parfois la présence de truites sur les zones de reproduction, synonyme d'une fraie en cours.







Zorn à Dabo

Zorn à Lutzelbourg

Conroy à Moyeuvre-Grande

Mare fédérale ACTISUD

En vue de la première phase de travaux de restauration et valorisation de la mare ACTISUD, de nombreuses démarches ont été réalisées au niveau de la fédération :

- ✓ Entreprises (restauration écologique, remplacement portail, aménagements pédagogiques) : consultation, rédaction de DCE (CCTP, BU), visites sur site ;
- ✓ Commune de Jouy-aux-Arches, Vaux et SIPELO : Contacts et réunions par rapport à la problématique d'accès, rédaction d'une autorisation d'accès avec la commune de Vaux, constat sur site et cahier photographique « Avant travaux »
- ✓ Agence de l'eau Rhin-Meuse, Conseil Départemental de la Moselle, FNPF et Région Grand Est. Certains dossiers concernent les 6 années du prévisionnel (travaux et plan de gestion). D'autres ont dû être présentés pour une seule année (à refaire chaque année jusqu'en 2029);



12/11/2024 : Zone de stockage des grumes et secteur de terrassement de l'avancée n°3

- ✓ Travaux des phases 1 et 2 : organisation préalable et participation aux visites préparatoires sur site, d'ouverture de chantier (24/10), aux suivis et réunions de chantier de fin octobre à mi-décembre 2024, (avec rédaction de comptes-rendus), facturation;
- ✓ En collaboration avec le directeur de la Fédération : contacts avec des associations naturalistes en vue de la définition et la planification des actions de gestion.



PATRIMOINE, MOULIN ET ÉTANGS

INTERLOCUTEURS

Mme MOUFASSIH Lydie

RESPONSABLES DE COMMISSION/DROIT

M. KRÄHENBÜHL Gilles

MEMBRES DE COMMISSION

M. CUNIN Jean-Luc

M. GOUY Heinz

M. HIRSH Roger

M. MATHIS Georges

I. SIEGE LOCAL DE LA FEDERATION

En 2024, la Fédération a fait appel à une entreprise dans l'objectif d'effectuer un bilan énergétique de son siège social basé à Metz-Magny. À la suite d'un audit plusieurs scénarios d'action nous ont été proposés. La Fédération a sélectionné ces opérations en 2024 (travaux de mise en œuvre dès 2025) :

- Isolation des murs extérieurs par l'extérieur/intérieur,
- Isolation des combles et sous plafonds, toitures rampants, et tuyaux de chauffage
- Remplacement des fenêtres en PVC dans la salle pédagogique ainsi que dans les bureaux techniques et ajout d'une pompe à chaleur (PAC) Air/air

D'autres opérations ont déjà été mises en place en fédération sur l'année 2024 :

- L'équipement de la salle pédagogique ainsi que de la salle de réunion en vidéoprojecteur ainsi que la mise en place d'un cloud (espace de partage) pour la protection de nos données.
- Le renouvellement de nos enseignes sur la façade du siège (avant et droite) suite à refonte de la charte graphique FDPPMA 57 (ci-contre)







II. ÉTANGS/MARE FDPPMA57

1.Les étangs

La Fédération a engagé en 2024 différents fonds sur ses étangs :

Sur les étangs fédéraux cela comprend :

Entretien des étangs d'Uckange et de l'étang Jean-Pierre BARTHELME via l'abattages arbres avec la mise en place d'un cadenas à code sur la barrière sur Uckange afin de bloquer les fréquents dépôts de déchets.

Sur le complexe d'étangs de la Fédération à Fénétrange, cela comprend :

- Des travaux de refonte de la digue du plan d'eau du Langweiher et la pose de nouvelles grilles sur son moine.
- La pose de panneaux d'interdiction de pêche temporaire sur le complexe D'autres travaux sont à prévoir dès 2025 sur le complexe de Fénétrange.



Etang Jean-Pierre BARTHELME

Siège social – Moulin de Magny

2.La mare

La Fédération de Pêche de la Moselle, propriétaire d'une mare pédagogique à Jouy-aux-Arches (57130) à mis en place plusieurs travaux sur site en 2024 (toutes les informations : page 39)



Siège social à Metz



Etangs fédéraux en propriété (hors complexe)



1 Complexe d'étang en propriété



1Etang
fédéral en
location



Mare pédagogique en propriété



Local extérieur FDPPMA 57

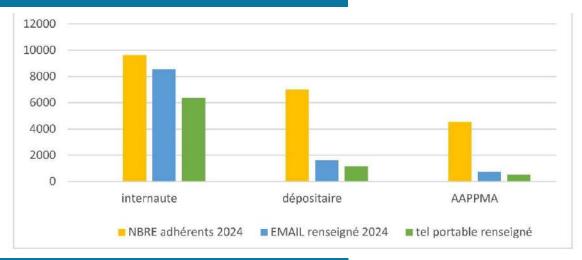
Commission FONCTIONNEMENT ET FINANCES

INTERLOCUTRICE
Mme MOUFASSIH Lydie

RESPONSABLE DE DROIT
M. KRÄHENBÜHL Gilles

MEMBRES DE COMMISSION
M. COGNEE Alain
M. HIRSH Roger
M. GOUY Heinz
M. FAVROT Patrick

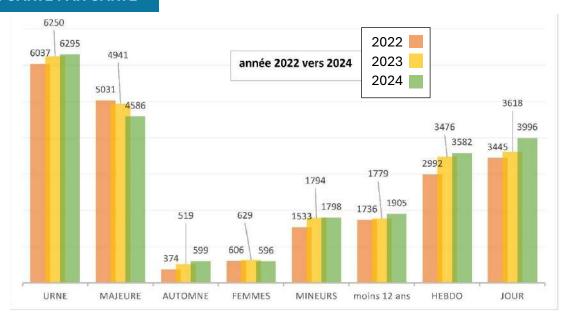
I. RÉPARTITION DES COMMANDES PAR POINT DE VENTE



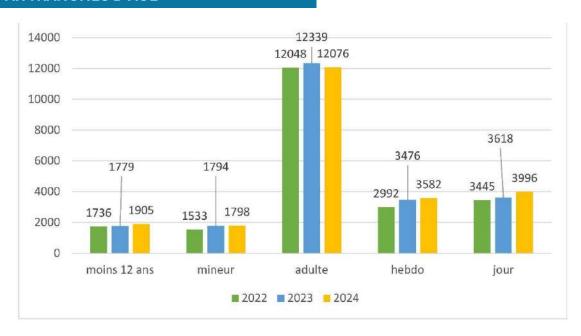
II. ÉVOLUTION VENTE DE CARTES EN 2024, MOIS PAR MOIS



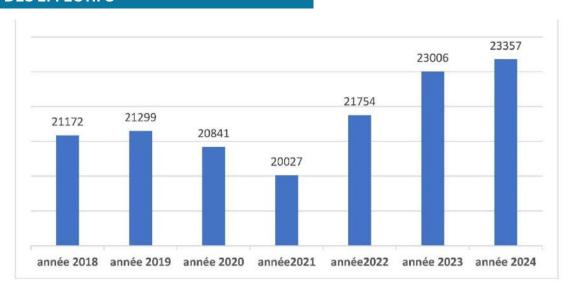
III. ÉVOLUTION CARTE PAR CARTE



IV. EFFECTIF PAR TRANCHES D'ÂGE



V. VARIATION DES EFFECTIFS



VI. ÉVOLUTION CARTE PAR CARTE AAPPMA

/ année précédente 2024 / 2019 2024 / 2018	Total	WALDHOUSE	VOLMUNSTER	VIC SUR SEILLE	VALLEE DE L'ORNE	VAL DE GUEBLANGE	UCKANGE	SARREGUEMINES	SARREBOURG	SARRALBE	ROLBING	BOI BING	REMILY	POLICE AUX	PHILIP ANGE THE	TANGE	NEOWNECHEN	NOW DOOM	MONTEDONIN	MEIZMAGNY	METZ LA MESSINE	MARLY	MALLING	LUTZELBOURG	LIXING LES ROUHLING	LELLING	THIONVILLE	INSMING	GUERSTLING	GROSBLIEDERSTROFF	GOMELANGE	FREISTROFF	FLORANGE	FENETRANGE	FD57 PLANS D'EAU FéD	FAULOUEMONT	DIEDZE	DABU	CREUTZWALD	COURCELLES CH	CHEMINOT	BOUZONVILLE	BAERENTHAL	ARS-SUR-MOSELLE	APACH	ANCY-SUR-MOSELLE	ALBESTROFF	ACHEN	ABRESCHVILLER	
	6295	0	0	138	916	179	u	405	0	143		00	20 0	DCT	120	49	63		0	118	859	142	0	0	0	20	1006	47	22	1188	28	0	74	18	0 6	81	25 07.T	300	0	27	30	144	0	236	0	0	34	0	0	Carte URNE 2024
	599	4	0	ω	36	ίn	2	37	91	00	0	20	L L	7	2 0	h	-		00	10	/3	L.	0	2	0	1	89	w	0	74	ы	w	5	ы	0) h	- U	0	31	2	ы	7	0	12	0	12	4	0	н	carte cartem n
	4586	30	69	26	131	23	1	160	1575	11	40	20	200	11	1 0	0	or	10	400	20	265	35	46	73	23	1	403	6	13	67	7	53	16	5	0 .	7	74	91	307	u)	ш	4	39	38	23	106	5	20	36	Carte majeur 2024
	596	1	2	7	46	15	0	28	103	11			4 4	0	1	-	u		20	213	6/	17	S	6	0	1	56	1	2	76	1	2	6	1	0	חכ	1	2	15	w	1	w	0	16	1	6	0	1	1	Carte Femme 2024
	1798	w	5	34	148	31	1	88	226	/0	1	77	20	02	200	77			000	49	188	36	ço	21	1	9	170	19	22	158	10	9	17	4	0 5	24	10	21	78	14	13	32	10	39	4	10	5	w	2	Carte mineur 2024
-259 1151 1222	13674	38	76	208	1277	253	7	718	1995	259	44	940	334	791	00	00	44	=	000	210	1452	233	59	102	24	29	1724	76	59	1563	49	67	118	29		126	707	114	431	49	46	190	49	341	28	134	48	24	40	total actifs to 2024
552	14133	38	79	224	1250	236	16	781	2031	275	37	9 9	34/	169	00	/3	39	Œ	30/	214	1448	260	56	93	26	33	1766	69	50	1547	55	68	115	33		120	219	115	382	59	52	188	50	453	33	146	35	27	38	total actifs actifs 2023 2022
754	13581	38	87	204	1189	281	21	808	2103	254	23	3 8	301	148	14	92	42	17	nec	215	1468	227	49	90	21	36	1719	85	53	1283	56	86	114	38	0	114	200	122	345	46	43	147	39	348	30	98	33	35		
104	12827	46			_	312	20	778	1923	136	12.	104		677		, C	10	11	J		1433	Г			14	44	16	59	Ī	972	64							122		60	46	168			53	104	27	40	35	total 1 actifs a 2021 2
71	12723	40	73	60	950	337	12	822	1991	115	15	32	870	143	40	96	35	u	170	205	1370	356	43	69	19	32	1626	51	58	1100	62	71	113	30	0 00	90	271	104	338	131	€3. -1	138	74	310	48	107	24	34	31	total actifs 2020
-69	12652	34	82	44	1003	307	7	794	2176	89	100	20	000	140	43	20	31	ć	200	211	1216	286	36	74	22	22	1457	37	44	1115	47	62	224	23	0	78	160	104	378	161	32	101	71	335	43	102	30	40	41	total t actifs a 2019 2
	12721	39	71	59	1159	397	9	881	2231	001	18	30	787	901	43	30	45	7	000	173	1200	274	46	62	25	30	1526	32	40	906	55	55	208	26	0 70	70	Sp.	100	316	152	35	92	67	372	49	112	29	30		total actifs 2018
	1905	w	5	66	163	33	S	118	324	3.5	1	10	100	1	7	77	U	,	COT	100	19/	49	U	14	1	9	169	6	4	178	10	13	7	G I	0	12	00	16	60	12	10	28	6	27	00	12	10	9	6	Carte - 12 ans 2024
	3582	2	4	23	76	ω	2	54	1557	E		3 F	10	7 2	J U	0	0	0	100/	327	133	10	9	38	0	1	182	4	1	852	2	0	4	4	0 0	0	T 2	20	12	0	0	U	00	42	10	36	4	3	15	Carte C Hebdo Jo 2024 e
	3996	18	6	52	66	16	10	271	735	69	3	200	200	TOO	100	10	4	c	000	306	2/4	37	0	27	2	3	259	3	11	968	18	19	30	ω	0 1	27	32	32	320	00	13	22	18	32	4	16	4	3	9	Carte to Journalièr a e 2024
	9483	23	15	141	305	52	15	443	2616	113	1	90	100	125	i a	30	· c	_	707	90	604	96	14	78	3	13	610	13	16	1998	30	32	4-1	12	0 50	2 2	5	68	392	20	23	55	32	101	22	64	18	16	30	total non TOTAL actifs Produits 2024 2024
351 2516 2058		61	91	1					4611	372	45	120	110	307	00	96	93	12	1317	300	2056	329	73	181	27	42	2334	89	75	3561	79	99	159	41	0	161	2/8	182	823	69	69	245	81	442	50	198	66	39	70	
1252	23006	69	98	361	1537	265	19	1190	4378	388	39	100	100	293	RQ	32	52		1143	293	2069	373	73	181	29	53	2232	86	69	3474	79	90	159	42	0	154	306	201	737	70	65	255	72	636	58	235	45	47	52	TOTAL Produits 2023
_	21	51	3.0					1208	4268	382	23	100	200													1000										2.0			614				72							TOTAL Produits 2022
-814	200	56	-0						3800	230		ion			00							Г			18				Ī			107							706	94			100							Produits 2021
-458	20	54					Ī		3927				200					Ī							100				Ī							-			631				106							Produits 2020
	212							4 1345	7 4875																														1 612											Produits 2019
7	9 211	43						y.		138																				200													98							TOTAL Produits 2018
		59	86					1373	5047	160		2 9			01	Ī		K	3	32	61			49	26			36	60	21	66	87	57	32	0 9	Ī			545			40	91	31		89	35	30	47	24/23 actifs
	259 3	0					Ť	-63		Г					0 0	ů	10	1		Т	Г	Г	Г	9	-2			7	9	16 :	-6	4	w	4	0 0	T	77	Γ	49		6			112 -1				ů	2	3 24/23 s tous p
	351	00			45	40		29	233	-16	o	1	5 ‡	-		0	1		4/4	1	13	-44	0	0	-2	-11	102	w	6	87	0	9	0	4	0	7	07-	6	86	-1 gestion FD	4	-10	9	194	∞	-37	21	å	18	5 W
				fusion avec Château			gestion FD							rusion avec Kemering																										on FD										

VII. BILAN ANNUEL 2024 DE LA FDPPMA 57

Bilan Actif

	Kilon Doceit						31/12/2024		11/12/2023
	Dilaii I assii	31/12/2004				7			
	Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023		Etat exprimé en euros	Brut	Amort, et Déprée.	Net	Net
	Fonds propres Fonds associatifs sans droit de reprise Fonds associatifs sans droit de reprise Fond lege et donations avec conregartie d'actifs immobilisés. Sathentions d'investissements affectées à des bens renouvelables Ecarts de réévaluation Réserves	1.997.459	8.4 688 8.14 688		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Couvessions brevets droits similaires Fronts commercial (1)	9415	9415		217
sj	nouveau de l'exercice	(19 443)	108 040		Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
theiso	Total des fonds propres Autres fonds associatifs	1 978 016	1 997 459	TISE	Terrains Constructions	761 955		721 567 270 419	697 440 304 106
sse spi	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports			IOBI	Installations techniques mai, et outillage indus. Autres immobilisations corporelles	85 029 259 162	73 986	11 043 87 804	17 081 97 066
ь	 Legs et donations Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables 			IMI.	Immobilisations grevees de droits Immobilisations en cours	72 860		72 860	34 059
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation			ACTIF	AVAILCES EL AGOLIPICS IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival.				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions règlementées	223 356	161 067		Autres participations Créances rattachées à des participations				
	Total des autres fonds associatifs	223 356	161 067		Autres titres immobilises				
	Total des fonds associatifs	2 201 372	2 158 526		Préts Autres immobilisations financières	84		84	200 000
suojsja	Provisions pour risques Provisions pour charges	5 200	5 200 32 598		TOTAL (1)	2 178 338	1 014 562	1 163 776	1 350 053
ud	Total des provisions	40 432	37 798		STOCKS ET EN-COURS				
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés Total des fonds dédiés			TNAL	Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis				
(I)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles			CIBC	Marchandises Avances et Acomptes versés sur commandes	3 258		3 258	
DETTES	Autres emprants obligataires Emprants dettes auprès des éfablissements de crédit (2) Emprants et dettes financières divers Avances et aecomples recus sur commandes en cours	84	69	ACTIF (CREANCES (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	54 874 181 308		54 874	53 573
	DEITES D'EXPLOITATION	79.00 FEB.		g	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	656 123		656 123	551 784
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	24 898 42 131	34 433		DISPONIBILITES	408 924		408 924	285 842
	DETTES DIVERSES				Charges constatées d'avance	4 838		4 838	27 414
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 269 157 802	154 453	ES D	TOTAL (II)	1 309 324		1 309 324	1 073 113
	Produits constatés d'avance	5 000	7 500		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (TV)				
	Total des dettes	231 296	226 842		Fearts de conversion actif (V)				
	Ecars de conversion passif				TOTAL ACTIF (I à VI)	3 487 662	1 014 562	2 473 100	2 423 166
	TOTAL PASSIF	2 473 100	2 423 166		(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an				200 000
	Résultat de l'exercice exprimé en centinos (1) Dont à moins d'un au (2) Dont enconcours bancaires couracts, et soldes créditeurs de banques et CCP	(19 442,92) 231 184 84	108 040,48 221 842 69	ENGA	(3) dont à plus d'un an ENGACEMENTS RECUS Long sorte à résilion :	commence from	Name to the contract of the co	antonic (c. mos Pomes icms, do treally	
ANGA	FNGAGEMENTS DONNES			Dons	Legy fiers a realiser : - acceptes par les organes statutament. Dons en nature restant à vendre	cur competents	- autonisc	s par rengamente de tur	

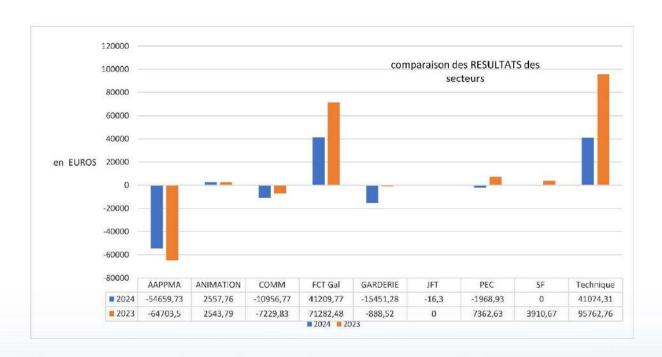
Compte de Résultat

	Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
z	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Prestations de services	14 218	29 907
T.	Productions stockée	100000000	
ō	Production immobilisée		
5	Subventions d'exploitation	212 447	286 899
ē	Dons	26 252	38 248
S	Cotisations		
E	Legs et donations	1 035	890
00	Autres produits de gestion courante	405 696	375 862
24	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	765	2 716
inger'i	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	660 413	734 522
z	Achats Variation de stock		
8	Autres achats et charges externes	295 199	254 592
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés	9 904	11 566
ō	Rémunération du personnel	219 967	185 558
E	Charges sociales	78 087	64 773
Ę.	Subventions accordées par l'association	70 007	04 773
SD	Dotation auxamortissements et dépréciations	73 274	78 033
GE	Dotation aux provisions	2 634	27 272
¥	Autres charges	36 679	49 070
Ð	Total des charges d'exploitation	715 743	670 866
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(55 330)	63 656
ts	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Intérets et produits financiers	21 341	16 706
Produits	Dotation auxamortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		3
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	21 341	16 703
Ŭ.	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)	(33 989)	80 360
	Produits exceptionnels	18 260	29 666
	Charges exceptionnelles	366	717
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 894	28 949
	Impôts sur les sociétés	3 348	1 268
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	700 014	780 894
-	TOTAL DES CHARGES	719 457	672 853
,	EXCEDENT ou DEFICIT	(19 443)	108 040
UTION	PRODUITS	110 486	113 890
TRIB	Bénévolat	109 206	112 930
S CON	Prestations en nature Dons en nature	1 280	960
EVALUATION DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE			
VOLO	CHARGES Secours en nature	110 486	113 890
EVA	Mise à disposition gratuite de biens et services	1 280	960
	Personnel bénévole	109 206	112 930
	i stavimei vellevole	109 200	112 950

Mission de Présentation

VIII. COMPTE DE RÉSULTAT 2024

BALANCE COMPARATIVE	2 023	2 024
total 60 -achats EDF gaz carburant-produits ent-assur-doc-colloq	31 258	32 426
total 61 -serv extér locations entret rép assuran doc colloq	71 222	90 614
total 62 autres serv ext honoraires IK CA et GPP représentations tél affiliations	152 112	172 159
total 63 impôts foncier chasse	11 566	9 904
total 64 salaires et charges personnel	250 332	298 054
total 65 autres charges site subv aux aappma	49 070	36 679
total 66 à 69 charges financ except dotations autres impôts	107 293	79 621
Total Classe 6	672 853	719 457
	2 023	
total 70 - ventes -prestations-chasse-tenues -Fleury	29 907	14 218
total 74- subv-	286 899	212 447
total 75-cotisations-PV-animations-PEC	415 000	432 983
total 76 à 79 -produits finan dont imposables-exception-remboursables	49 088	40 366
Total Classe 7	780 894	700 014



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Conformément à la mission qui nous a été confiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 avril 2024 à Sarralbe, nous avons, Monsieur EULERT et Monsieur AMBROSINI qui ont procédé le 17 mars 2025 au siège de la Fédération à la vérification des comptes de l'exercice 2024.

En présence de M. KRÄHENBÜHL, Président de la Fédération et M. CUNIN Trésorier, après mise à notre disposition des documents comptables et à l'issue de nos travaux de contrôle relatifs à l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, nous concluons à la certification des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration et soumis au vote de la présente Assemblée.

En conséquence, les informations financières contenues dans les comptes annuels, après avoir fait l'objet de vérification, nous conduisent à attester de leur sincérité.

En conclusion, nous pouvons vous inviter à approuver les comptes du bilan, clos le 31 décembre 2024 et donner quitus à Monsieur CUNIN le Trésorier Fédéral.

Le 17 mars 2025

M. KRÄHENBÜHL

Président FDRPMA57

M. EULERT

M. GREINER

Abent excuse

Trésorier FDPPMA57

M. CUNIN

M. MEYER

Absent excuse

M. AMBROSINI



FEDERATION DE LA MOSELLE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION **DU MILIEU AQUATIQUE**

Inscrite au registre des fédérations du tribunal d'Instance de Metz 57000 METZ MAGNY 4, rue du Moulin

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux Membres

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes professionnelles de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice

VERSEMENT DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE AU PRESIDENT

Personne concernée :

Monsieur Gilles KRAHENBUHL, Président de votre Fédération

représentative de 7 620 euros correspondant à 635 euros par mois, montant approuvé par votre Monsieur Gilles KRAHENBUHL a reçu au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, une indemnité Conseil d'Administration.

Metz, le 5 mars 2025

ABAQUE CONSULTING Yaryna TUN Commissaire aux comptes

ARLAU CAPTAL DE 50 000 EUROS - RCS METZ TI 8 433 438 387 - SIPEN 433 439 387 - APE 6920Z - N° DIDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE FR 57 433 436 36



FEDERATION DE LA MOSELLE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Inscrite au registre des fédérations du tribunal d'Instance de Metz 4, rue du Moulin 57000 METZ MAGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

A l'assemblée générale de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du millieu aquatique,

① OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été conflée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifíons que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

© FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déentologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

8, rue Graham Bell - 57070 METZ - Tčl. 03 87 18 44 44 · Fax : 03 87 18 44 46 olivier-kurtz@abaque-consulting.fr

SARL AU GAPITAL DE 50 000 EURCS - RCS METZ TI B 433 436 397 - SIREM 439 436 367 - APE 6950Z - N° D'IDENTFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE FIR 67 433 436 387



③ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée cl-avant. Nous n'exprimons pas l'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Subventions" des "Règles et méthodes comptable" de l'annexe des comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des produits et plus particulièrement des subventions en provenance de l'Agence de l'eau.

La nota "Evaluation des contributions volontaires en nature" de l'annexe des comptes annuels expose notamment l'ensemble de contributions volontaires en nature accordées à la fédération au titre de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées cl-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

© RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

8, rue Graham Bell • 57070 METZ • Tél. 03 87 18 44 44 • Fax : 03 87 18 44 46 olfrier-kuntz@abaque-consulting fr yaryna-tun@abaque-consulting if

SARL ALL CAPITAL DE 50 000 EUROS - ROS METZ TI B 433 435 367 - SREN 459 459 367 - APE 6823Z - N° ENDENTIF CATION INTRACOMMUNAUTAIRE FR 57 435 435 367

Page:

Association Fédération de Pêche de Moselle

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL . AUDIT

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si oes informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 5 mars 2025

ABAQUE CONSULTING Yaryna TUN

9. Bel

Annexe des comptes clos au 31/12/2024

Etat exprimé en euros

Annexe des comptes clos sur l'année 2024

Prise en compte des évènements extérieurs pour l'arrêté des comptes annuels 2024

Nous n'avons eu aucun impact à signaler.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, par le conseil d'administration, nous n'avons aucun évènement à signaler.

Continuité de l'exploitation

A la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous n'avons pas relevé d'élément ou d'événemet pouvant remettre en eause la continuité de notre activité.

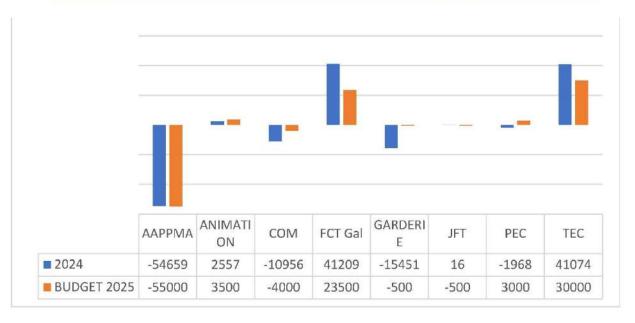
Mission de Présentation

SARL AU CAPITAL DE 50 DOI EUROS - RCS METZ TI 8 433 438 387 - SIHEN 433 438 387 - APE 6920Z - N° DIDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE FR 57 433 436 387

8, nue Graham Bell - 57070 METZ - Tél. 03 87 18 44 44 - Fax : 03 87 18 44 46 olivier-kuntz@abaque-consulting.fr

XII. BUDGET 2025/ RÉALISÉ 2024

	2 024	budget 2025
total 60 -achats EDF gaz carburant-produits ent-assur-doc-colloq	32 426	35000
total 61 -serv extér locations entret rép assuran doc colloq	90 614	90000
total 62 autres serv ext honoraires IK CA et GPP représentations tél affiliations	172 159	175 000
total 63 impôts foncier chasse	9 904	10 000
total 64 salaires et charges personnel	298 054	330 000
total 65 autres charges site subv aux aappma	36 679	37 000
total 66 à 69 charges financ except dotations autres impôts	79 621	70 000
Total Classe 6	719 457	747 000
total 70 - ventes -prestations-chasse-tenues -Fleury	14 218	15 000
total 74- subv-	212 447	240 000
total 75-cotisations-PV-animations-PEC	432 983	451 000
total 76 à 79 -produits finan dont imposables-exception-remboursables	40 366	41 000
Total Classe 7	700 014	747 000





Les Associations Agréées de Pêche en Moselle s'engagent **EN 2024**

Les AAPPMA de la Moselle en 2024 c'est



Plus de 1500 KM de lots de pêche gérés avec passion par des bénévoles

(plan d'eau/rivières...)



Plus de **150** Opérations de nettoyage/entretiens de milieu



Plus de 10000 Pêcheurs sensibilisés au loisir pêche et à

l'environnement (APN, iournée découverte, initiations nature, salons. interventions scolaires...)



Mise en place de plus de

50

Manifestations mettant en avant la pêche ou la préservation du milieu

(fêtes, compétitions, concours, journée pêche...)



Investissement dans la création de ponton de pêche accessibles aux **PMR**

Mais ce sont aussi des centaines de bénévoles présent aux assemblées générales, investis dans la protection de nos milieux aquatiques, dans l'halieutisme, la production d'espèces piscicoles, mais aussi dans la promotion de notre loisir, des animateurs, des gardes-pêche, des passionnés répartis sur 48 AAPPMA.

Quelques actions des AAPPMA à l'honneur *

Les AAPPMA de la Moselle n'ont pas chômé en 2024! Nombreuses sont les actions entreprises par les associations agréée de pêche de la Moselle! Quelques actions mise en œuvre sur quelques-unes de ces associations :

Attention cette liste est exhaustive et ne reprend que quelques exemples de ce qu'ont entreprits les 48 AAPPMA de Moselle







- Entretien d'une frayère hydraulique et arrachage de Crassule (espèce EEE) - AAPPMA L'Hameçon Sportif de Rémilly
- Nettoyage de printemps en collaboration avec la commune de Waldhouse et les chasseurs / Sensibilisation scolaire (pêche et milieux) à l'étang de Waldhouse - AAPPMA de Waldhouse
- Agrandissement de lots de pêche avec la reprise de plusieurs lots de pêche / Création d'un parcours pêche de la carpe de nuit « No Kill » avec accès à la berge en VL / Création d'une réserve de pêche / Création d'une place PMR à Faulquemont / Entretiens milieux sur la Nied Allemande - AAPPMA de Faulquemont
- Nettoyage de printemps (Sarre, albe, canal) / Fête de la nature / concours jeune / concours adulte au canal / Street Fishing en canal - AAPPMA de Sarralbe
- Entretiens de lots de rivière / Animations APN / concours de pêche/ participation à des pêches électriques d'inventaire - AAPPMA d'Abreschviller
- Travaux d'entretien de la rivière Zorn / fête de la pêche (70 ans de l'AAPPMA et 30 ans de l'APN) / Animations APN / Participations à des prospections techniques de frayères à truite - AAPPMA de Dabo





















- Entretiens et nettoyage de plans d'eau / Journées de pêches à la truite / Initiation pêche en centre aéré / Participation à des animations scolaires / Vidange d'étang sur étang de production – AAPPMA de Puttelange-aux-Lacs
- Sécurisation écologique en canal / Animation APN / Réalisation et pose de frayères / Aménagement sur rives (renforcement de berges, création d'accès pêcheur, escaliers) / Interventions scolaires / Entretient de milieux aquatiques (rivières et plans d'eau) Fête des étangs à Réchicourt AAPPMA de Réchicourt
- Concours de pêche au coup / nettoyage des bords de Seille et entretien d'étangs / Vidange d'étang pépinière (Ketzing) – AAPPMA "Union des Pêcheurs des 2 Seille « Vic-sur-Seille"

ENTRETIEN CONCOURS EMPOISSONNEMENT ANIMATION JOURNEES PECHE PROTECTION EDUCATION REUNIONS SURVEILLANCE

PARTAGE TEMPS
GESTION
INVESTISSEMENT













*Un rapport des activités détaillées des AAPPMA est mis en annexe

Pour toutes nos AAPPMA qui font vivre notre loisir et qui protègent notre environnement





ASSEMBLEE GENERALE 2025

Distinctions honorifiques



BIVER Jean-Claude GPP FD57

WALTER François
AAPPME BAERENTHAL



Médaille d'honneur **ARGENT**

BIRRINGER Christophe GPP FD57



PLENERT Roland

AAPPMA FAULQUEMONT

WENNER Jean-Paul GPP FD57

PIERRONNET Gilbert
AAPPMA ALBESTROFF

MAYER Gilbert
AAPPMA ALBESTROFF

EULERT Christian

AAPPMA ALBESTROFF

HOOFART Martial
AAPPMA ALBESTROFF



Diplôme de la FDPPMA 57

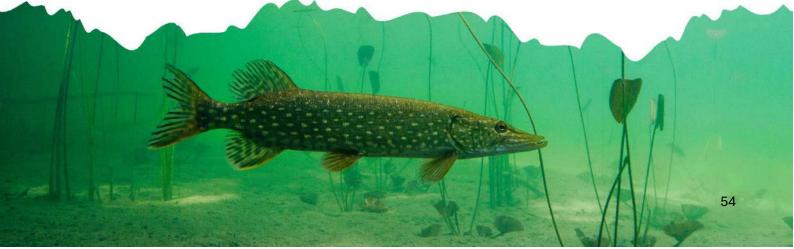
FUHRMANN Christian
AAPPMA FAULQUEMONT

TARILLON Aime

AAPPMA FAULQUEMONT

PIODI Sébastien

AAPPMA FREISTROFF



Rapport moral du président Gilles KRÄHENBÜHL

Bonjour Mesdames et Messieurs les délégués des AAPPMA, Mesdames et Messieurs les représentants des Fédérations, chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus et les représentants des Administrations et de l'Etat,

Contexte difficile que la gestion d'une Association de Pêche et Protection de Milieu Aquatique, d'une Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Nous savons tous que l'environnement est notre bien le plus précieux. Il nous offre l'air que nous respirons, et l'eau que nous buvons. Pourtant, chaque jour, la pollution, les travaux sauvages, l'industrialisation et le changement climatique menacent cet équilibre fragile.

L'eau est la source de toute vie, on le sait tous! Elle façonne nos paysages, nourrit nos cultures, alimente nos foyers et abrite une vie dense et variée riche en diversité faunistique et floristique. Pourtant, cette ressource essentielle est menacée!

Protéger les milieux aquatiques, c'est préserver notre propre avenir et celui des générations à venir. C'est pérenniser notre loisir, la pêche. Chaque geste, chaque action comptent. Ensemble, nous sommes engagés pour une gestion responsable de l'eau et de ses milieux. Ensemble nous devons alerter les responsables politiques, du Maire au Parlementaire : dégradation de nos milieux aquatiques, agressions et pollutions sur les ruisseaux et les rivières.

Ensemble, soyons des acteurs actifs, des pêcheurs avertis, des sentinelles proactives et d'ardents défenseurs.

Ne restons pas spectateurs de la destruction de notre environnement et ne nous perdons pas en des querelles vaines et improductives.



La protection de l'environnement repose sur des lois et des engagements, mais sans un contrôle strict, ces mesures restent inefficaces.

Sans contrôle, certaines industries ou entreprises pourraient contourner les réglementations pour maximiser leurs profits, polluant ainsi l'eau et les sols. Un suivi rigoureux garantit le respect des normes écologiques.

Le gouvernement met en place des plans pour protéger la biodiversité ou limiter l'usage des pesticides. Un contrôle régulier permet d'évaluer leur impact et d'ajuster les actions en fonction des résultats.

Sans suivi ni sanctions, les engagements écologiques risquent de rester de simples promesses. Un contrôle rigoureux est donc la clé d'une transition écologique réelle et efficace.

Et que se passe-t-il aujourd'hui?:

- Le contrôleur OFB est discrédité même par une partie de son propre gouvernement. Toutes les Fédérations du Grand Est ont soutenu l'OFB (communiqué commun à la DR) et nous même, à l'occasion des vœux, avons exprimés notre solidarité.
- La LOA (Loi d'Orientation Agricole) permet plus de largesse aux agriculteurs : produits phytosanitaires interdits ré-autorisés (normes européennes), mesures déclaratives simplifiées pour la gestion des haies (redéfinition de la haie) et la création de retenues d'eau pour l'irrigation, dépénalisation des atteintes aux espèces protégées lorsqu'elles ne sont pas commises « de manière intentionnelle », au profit d'une simple amende administrative de 450 euros maximum ou du suivi d'un stage de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Nous sommes bien dans un contexte difficile, que nous soyons investis dans la gestion d'une Association de Pêche et Protection de Milieu Aquatique ou d'une Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Inutile de se rappeler que nous sommes tous bénévoles. Des personnes qui offrent leur temps et leurs compétences de manière volontaire pour aider notre cause : l'halieutisme bien sûr, mais aussi la protection de milieux aquatiques. Nous le faisons par choix personnel, par altruisme ou par désir de contribuer positivement à nos missions.

En 2026, les AAPPMA devront élire un nouveau Conseil d'Administration et, début 2027, ce sera au tour de votre Fédération. Pensez-y dès maintenant car trouver de nouveaux bénévoles n'est pas chose facile et cela se prépare en amont.

Je finirai par un poème écris par ChatGPT:

« Dans l'ombre douce, le bénévole se tient, offrant son temps et sa compétence, un cœur sincère, un geste altruiste, pour aider, donner, sans rien attendre en guise.

Il n'attend pas de gloire, de fortune, son seul désir est de tendre la main opportune, aux pêcheurs, à la nature en peine, dans l'univers du don, sa lumière s'éveille, s'enchaîne.

Il sème l'espoir, récolte sourires et mercis, les actes de générosité, son trésor, son défi. un volontaire, dans l'ombre ou la clarté, un bienfaiteur, un guide, une étoile dans la nuit étoilée.

Ainsi, le bénévole, au service des autres, tisse des liens, des ponts, des remparts, dans le doux écho de son engagement, il éclaire le monde, source de ravissement. »

Qu'il en soit ainsi!

Merci pour votre attention.

Gilles KRÄHENBÜHL

Président de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



TOUS ENSEMBLE

DE LA PROMOTION DE NOTRE BEAU LOISIR A LA PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

« En hommage à toutes celles et ceux qui nous ont quittés »



Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

4 rue du Moulin, 57000 Metz Tél: 03 87 62 50 08 federationpeche57@orange.fr www.federationpeche57.fr





facebook.com/federationdepechedemoselle instagram.com/federationpeche57

